This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

500
R

UNE FAMILLE

AU XVI^e SIÈCLE

Propriété de l'Éditeur.

Laurens Jeanne du.

UNE

FAMILLE

AU XVI^e SIÈCLE

DOCUMENT ORIGINAL

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

PAR

M. CHARLES DE RIBBE

Et d'une Lettre du R. P. Félix.

SECONDE ÉDITION

Corrigée et augmentée de notes explicatives.

PARIS

JOSEPH ALBANEL, LIBRAIRE

15, rue de Tournon, 15

—

1868

Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

DE LA SECONDE ÉDITION

La première édition de l'œuvre de Jeanne du Laurens étant épuisée, nous en offrons au public une seconde plus correcte & augmentée de quelques notes explicatives.

M. le marquis de Boisgelin a bien voulu nous communiquer une copie du même document, jusqu'à

ce jour inconnue & provenant des collections de M. le chevalier de B.[1]. Cette copie, faite sans doute pour un des membres de la famille fixé à Paris (peut-être pour André, médecin de Henri IV, ou pour Antoine, avocat au Conseil du Roi), ne diffère pas du manuscrit de la Bibliothèque publique d'Aix. Elle est seulement plus lisible sur certains points, & elle nous permet de rétablir dans cette nouvelle édition plusieurs mots que nous n'avions pu déchiffrer.

1. Catalogue des livres rares & des manuscrits précieux composant la bibliothèque de M. le chevalier de B..., édité par Schlesinger frères, Paris, rue de Seine, 1866; n° 4140.

La naïve & touchante histoire de la famille du Laurens a eu l'heureuse fortune d'éveiller des sympathies. Naguère elle méritait l'honneur d'occuper une séance de la *Société internationale des Études pratiques d'Économie sociale*[1], & des hommes éminents accueillaient en elle, avec des applaudissements, la plus exacte des monographies & la plus probante des révélations sur les vertus domestiques qui, longtemps, soutinrent la vie morale de l'ancien régime.

Puissent ces sympathies con-

1. Séance du 26 avril. — Voir le Bulletin de cette Société, mai 1868.

courir à relever dans notre pays le culte de cette grande chose qu'on nomme *la famille*, & que Dieu a instituée comme le fondement de l'ordre social!

CHARLES DE RIBBE.

Aix, mai 1868.

LETTRE DU R. P. FÉLIX

A

M. CHARLES DE RIBBE

HER MONSIEUR,

Laisseꝛ-moi, au nom de l'OEuvre de Saint-Michel, vous remercier bien cordialement du présent que vous aveꝛ voulu lui faire, en lui offrant, pour être livrée à la publicité, votre précieuse découverte : Une Famille au XVI^e^ siècle.

Ce manuscrit, dont votre œil intelligent a saisi tout de suite, sous ses proportions modiques, la valeur exceptionnelle, est, à mon sens, un vrai trésor. C'est une perle précieuse,

retrouvée par vous dans notre siècle pour donner une idée de la richesse morale d'un autre siècle; et l'OEuvre de Saint-Michel est heureuse de la recevoir de votre main libérale, et de l'enchâsser dans son écrin encore trop dépourvu de tels joyaux.

Certes, à ne l'envisager qu'au point de vue où se place d'ordinaire notre siècle pour juger les hommes et les choses, la Généalogie de la famille du Laurens *serait facilement dédaignée comme une bagatelle ou une non-valeur. Il n'y a ici, en effet, rien de ce que recherche le goût de ce temps trop avide de choses malsaines et de futilités brillantes. Il n'y a dans ce modeste écrit ni révélation de mystères, ni intrigue de passions, ni aventures de roman, ni péripéties de théâtre. Il n'y a même ni éclat de style, ni splendeur de génie; surtout il n'y a nulle trace de prétention artistique et d'ambition littéraire : et pourtant, je n'hésite pas à le redire, ce petit manuscrit est un trésor.*

Qu'y a-t-il donc dans ce manuscrit qui en rehausse à nos yeux la valeur et lui donne le

prix que nous y attachons? Il y a l'histoire naïve, simple, vraie, authentique, d'une famille chrétienne, telle qu'elle s'est montrée au soleil d'un siècle évanoui, dans cette beauté morale, cette prospérité honnête, cette gloire immaculée et cette vitalité féconde que la religion et la vertu créent partout spontanément sous le toit qu'elles habitent. Cette peinture d'une vérité absolue et d'une simplicité charmante, ce tableau de la vie d'une famille, tracé par l'affection fraternelle et la piété filiale, sans l'ombre même d'une pensée de gloire et de publicité, avec la seule ambition de perpétuer pour la famille elle-même le culte de ses souvenirs et l'héritage de ses vertus, est, pour notre siècle surtout, d'une valeur inappréciable. C'est un exemplaire qu'on ne saurait trop montrer aux regards de ce dix-neuvième siècle, si fasciné par le prestige de l'accessoire, et si oublieux souvent, et quelquefois même si dédaigneux des choses nécessaires et fondamentales. Nous désapprenons chaque jour davantage ce que vaut et ce que peut pour la

prospérité de la patrie la famille assise dans la vérité et gouvernée par la sainteté. Nous oublions que là, au foyer domestique, Dieu a caché les sources pures de la vie vraiment sociale; nous oublions que le flot des générations en sort par un jaillissement perpétuel, pour aller couvrir de la richesse de leurs vertus ou du ravage de leurs vices la terre de la patrie; nous oublions enfin cette vérité si vulgaire, que la prospérité et la grandeur des nations n'est que la prospérité et la grandeur des familles qu'elles renferment dans leur sein : et nous poursuivons avec une ardeur fébrile tous les progrès dont le charme nous séduit, excepté celui qui est la condition, la sauvegarde et le condiment de tous les autres, le progrès de la vie domestique.

Que devient en effet aujourd'hui parmi nous la famille? la famille! la plus belle et la plus ravissante chose que nos regards rencontrent sur la terre, alors qu'elle se déploie sous le ciel de la patrie, dans toute sa beauté, son harmonie et sa fécondité? Qu'y a-t-il de plus

rare aujourd'hui, parmi nous, dans la famille, qu'un père, une mère, des enfants, des frères, dignes du nom et de la vocation que leur fit la Providence?

Où est, dans la société contemporaine, le vrai père de famille? le père! cette douce et forte majesté qui commande par le double ascendant de l'amour et de l'autorité, et, en obéissant elle-même à Dieu, se fait obéir sans même avoir besoin de donner aucun ordre.

Où est, dans la société contemporaine, la vraie mère de famille? la mère! comme le prêtre dans le temple, exerçant son sacerdoce, faisant du foyer comme un sanctuaire où elle entretient de son souffle le feu du perpétuel sacrifice; la mère chrétienne, montrant ce que peut une femme armée de son Christ et de son cœur, pour faire sortir de ses dévouements l'honneur d'une race généreuse et d'une postérité bénie.

Où sont, dans la société contemporaine, les vrais fils de famille, puisant dans l'amour de Dieu le culte deux fois sacré de la paternité et de la maternité, et unissant, dans des âmes

pénétrées de l'onction du Christ, ces trois saintes choses, signes authentiques de l'éducation achevée et des races bien élevées, l'amour, le respect et l'obéissance?

Où sont enfin, dans la famille contemporaine, ces véritables frères? frères unis par un amour où le respect se mêle à la tendresse, sachant donner et recevoir, par une mutuelle et franche communication, ces conseils de sagesse, ces échanges de délicatesse, ces témoignages de dévouement, et, par-dessus tout, cette protection affectueuse et désintéressée qui est la force de tous les frères et la joie de la paternité.

Hélas! la réalité vivante nous force de le reconnaître, ces types charmants de la vie de famille vont s'effaçant de plus en plus, et ces saintes mœurs, vraie puissance et vraie gloire de la patrie, s'en vont de jour en jour emportées par les courants de la vie et de la société moderne. Aussi, rien de plus intéressant et surtout de plus salutaire à contempler aujourd'hui que le spectacle d'une de ces nombreuses fa-

milles qui réalisaient autrefois ce pur idéal. La Famille du Laurens, *ressuscitée en quelque sorte par votre découverte inattendue, fait revivre pour nous cette touchante réalité si généralement disparue du milieu de nous. Au sein de cette famille bénie, quel père, quelle mère, quels enfants, et quels frères! Comme chacun y comprend sa fonction et sait la remplir! Ce tableau, esquissé par la main d'une faible femme, nous montre l'autorité, l'amour, le courage, la tendresse et le dévouement, conspirant sous les regards de Dieu, avec une persévérance plus forte que tous les obstacles, à élever une postérité nombreuse, chaste et virile. Il nous montre surtout comment, avec tout cela, et comme on disait alors,* en se peinant, *on peut faire à la société et à son siècle le don incomparable d'une génération féconde et sans tache; et comment, même* sans moyens, *selon le mot naïf de ce temps, on laisse après soi, dans les situations les plus honorables, de nombreux héritiers de son nom, préparés à l'accomplissement de tous les devoirs par l'héritage de*

toutes les vertus. Et quand on vient à penser que cette famille du Laurens, dont vous venez de retrouver le vestige rayonnant d'un si doux éclat, n'était pas une exception, mais que la plupart des familles chrétiennes étaient encore formées à cette image, même à une époque où déjà le niveau des mœurs antiques avait baissé dans les jeunes générations, on peut juger, en voyant aujourd'hui la situation morale de nos familles contemporaines, jusqu'à quel point le chemin que nous avons fait depuis ce temps-là est dans le sens du vrai progrès et de la vraie civilisation.

Que font aujourd'hui, pour l'honneur de notre présent et la gloire de notre avenir, ces foyers sans christianisme, habités par l'incrédulité, l'égoïsme et la dépravation? foyers presque toujours tristement solitaires, où apparaît à peine un rejeton de la race; rejeton doublement malheureux, enrichi matériellement et appauvri moralement par sa solitude elle-même, qui demain jouira tout seul de l'héritage paternel, et jettera au vent du plaisir, si ce n'est dans la

boue de l'orgie, la sueur des ancêtres, et peut-être le dernier reflet de l'honneur de son nom, si tant est qu'il lui reste encore même un nom!

Oh! qui nous rendra, avec la pureté et la fécondité de la famille, les vraies sources de la grandeur et de la prospérité nationale? Qui fera revivre assez les exemples de notre passé pour instruire notre présent et féconder notre avenir? Qui multipliera, sous les yeux de cette humanité qui a perdu le sens de ses vraies traditions, ces monographies des familles d'autrefois, si riches à la fois de vérités et de vertus, si pleines tout ensemble de lumière et d'édification? Familles modèles, où la vertu multipliait la richesse et au besoin savait en tenir lieu; familles vraiment généreuses, dont le dévouement était la loi souveraine, et où l'on ignorait les égoïstes calculs d'une prudence inhumaine et d'une sagesse antisociale! Alors, personne n'acceptait cette persuasion immorale, que l'observation dévouée de la loi de la famille puisse jamais devenir un désastre pour la famille. Alors, la prévoyance humaine ne se croyait pas

en droit de déjouer frauduleusement les desseins de la sagesse divine, et l'homme au foyer ne mettait pas son habileté à triompher de la Providence de Dieu. En ce temps-là, la vie humaine multipliée sous le toit domestique, et la fraternité grandissant sous les regards de la paternité féconde, étaient acceptées comme la plus grande bénédiction du ciel et comme la meilleure richesse de la terre; la vertu, le dévouement, le courage, pénétrés par le souffle du Christ aimé et adoré dans la famille, faisaient ces miracles de fécondité heureuse qui tiennent aujourd'hui dans la stupéfaction un siècle façonné par la main de l'égoïsme et des générations déshabituées de la pratique du sacrifice.

*L'histoire d'*une Famille au XVI^e^ siècle *nous présente, parmi tant d'autres, un exemple de ces miracles accomplis à force de vertus, d'abnégation et de dévouement. Je vous félicite, cher monsieur, d'avoir, en secouant de ce simple mémoire de famille une poussière déjà deux fois séculaire, fait revivre pour notre siècle un de ces beaux types emportés par le temps.*

Si l'on convie aujourd'hui, souvent avec un bruyant éclat, les curiosités ardentes à venir contempler un débris du passé retrouvé par la science, alors que ce débris n'est qu'un animal, une plante, une pierre, épave des vieux âges laissée au milieu de nous par le flot des siècles, avec quel intérêt bien autrement sympathique ne devons-nous pas accueillir la résurrection d'une chose du passé, alors que cette chose est la vie et la famille humaine elle-même avec ses vertus, ses sacrifices, sa sainteté et sa fécondité! Quels débris, comme ces débris de la vie humaine, peuvent et doivent exciter la curiosité des hommes?

Continuez, cher monsieur, par un travail aussi opiniâtre que dévoué, à recueillir avec amour et respect ces reliques ensevelies par le cataclysme des révolutions qui ont passé à la surface de l'humanité et remué ses profondeurs elles-mêmes. Creusez, creusez encore ces couches de la vie humaine, religieuse et sociale, bien autrement intéressantes que ces stratifications terrestres, où la géologie porte aujourd'hui ses

regards curieux. Étudiez, étudiez encore ces archives de notre passé, pour y retrouver non-seulement les monuments de notre activité industrielle, artistique ou guerrière, nos hauts faits, nos chefs-d'œuvre, nos inventions; mais, ce qui est pour nous bien autrement précieux, nos habitudes, nos mœurs, nos vertus, nos sacrifices, toutes ces saintes et fécondes choses qui sont, au développement des nations et à l'épanouissement des races, ce qu'est la séve au développement des arbres et à l'épanouissement des fleurs.

Puissiez-vous, en faisant souvent des découvertes comme celle que vous venez de faire, multiplier pour notre présent les exemples de notre passé, et par là donner à un siècle dont les besoins sont immenses ces leçons dont il ne peut ni contester la vérité historique ni dénier l'influence sociale! Puissiez-vous, par la persévérance d'une activité intelligente et d'un labeur désintéressé, contribuer, pour votre part, à cette œuvre de réforme sociale qui préoccupe aujourd'hui tant d'esprits distingués et tant de cœurs généreux! Puissent tous ceux qui liront cette

Histoire d'une Famille au XVI^e^ siècle, *si courte de détails mais si pleine d'enseignements, si peu chargée d'événements mais si embaumée de vertus, en recevoir toute la lumière et en respirer tout le parfum! Et puissent-ils en même temps vous bénir de leur avoir procuré, par la découverte de ce précieux monument, et le charme d'une telle lecture et le profit d'un tel enseignement!*

C'est ce que je suis heureux, cher monsieur, de faire ici moi-même en vous priant d'agréer, avec tous mes remercîments, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

J. FÉLIX, S. J.

Paris, 23 août 1866.

INTRODUCTION

Le manuscrit que nous publions sous ce titre : UNE FAMILLE AU XVI^e SIÈCLE, est peut-être un des plus précieux témoignages fournis par le passé, sur ce qu'il y a de moins profondément étudié & de moins exactement connu dans l'ancien régime : *les Mœurs domestiques*.

La première fois qu'il frappa notre attention, rien en lui ne laissait deviner sa véritable importance. Quelques feuilles d'un papier grossier & jauni par le temps, un mince cahier perdu au milieu d'une liasse de pièces reliées pêle-mêle par un collectionneur..., tout dans la forme était plus que modeste. Le titre

même ne disait pas davantage sur la valeur du fond : *Généalogie de Messieurs du Laurens, descrite par moy Jeanne du Laurens, veufve à M. Gleyse, & couchée nayvement en ces termes* [1]. Les généalogies peuvent avoir leur intérêt. Par malheur on en a tant abusé! Et, si on excepte quelques grandes illustrations nationales, lorsqu'elles ont pour objet des familles éteintes, elles doivent être par elles-mêmes si indifférentes à nos préoccupations & à nos travaux!

Mais le titre exprimait très-mal la valeur du fond. Ici, à l'inverse de ce qui se produit habituellement en pareil cas, le fond emportait & effaçait la forme. La généalogie de la famille du Laurens n'était pas du tout une œuvre héraldique, encore moins la pompeuse & vulgaire exaltation de ses titres de gloire. Elle offrait vraiment son histoire, & plus que son histoire, le tableau fidèle & complet de

1. Manuscrits de la Bibliothèque publique d'Aix, n° 843.

sa vie intime, de son régime intérieur. Un membre de cette famille du Laurens, une simple femme qui n'avait certes pas & ne pouvait avoir la moindre ambition littéraire, s'était trouvée assez habile à tenir la plume, pour tracer la peinture la plus éloquente & la plus exacte, la plus naïve & la plus pittoresque, des beaux exemples dont elle avait été témoin chez les siens. Dans un style plein d'ingénuité, sans art, sans prétention, avec les charmes piquants de cette langue du XVI^e^ siècle, si bien parlée & si bien écrite par ses illustres contemporains, Henri IV & saint François de Sales, elle avait réussi à grouper dans un mémorial domestique d'admirables souvenirs.

Elle avait mieux fait encore, si nous considérons son œuvre à un point de vue plus élevé & plus étendu.

Le cœur lui avait dicté pour l'instruction de ses enfants ce que la vraie, la bonne méthode d'observation conseille aujourd'hui, avec tant de raison, pour le progrès des sciences

morales. Elle avait esquissé non-seulement un curieux tableau de mœurs, mais presque un spécimen de monographie de famille. Cette famille était la sienne, nul ne pouvait mieux la connaître & la décrire. Elle avait compris qu'il n'y a pas au monde de preuve plus saisissante de la toute-puissance du bien que le spectacle d'une famille formée, élevée, établie, unie par la loi du devoir ; création merveilleuse où la main de Dieu est visible, ou se traduisent en faits tous les grands principes & tous les grands sentiments de foi, de vertu, d'honneur, de sacrifice, dont les sociétés vivent alors même qu'elles paraissent les oublier & les renier.

Regrettons que beaucoup de femmes, dans le passé, n'aient pas eu la même inspiration & ne nous aient pas transmis plusieurs documents de la même valeur. Elles, les reines du ménage, la providence du foyer, que n'auraient-elles pu & dû nous dire sur la vie, les mœurs, l'ordre de la famille, & sur les vertus qui, dans les siècles de foi, formèrent de vrais

citoyens avec de parfaits chrétiens ! L'œuvre de Jeanne du Laurens a pour nous d'autant plus de prix qu'elle est plus rare. Elle n'est que trop courte, &, après l'avoir lue, on voudrait bien que la bonne dame elle-même nous en eût dit plus long. Elle n'a pas toujours le don d'une correction, ni celui d'une clarté irréprochables ; en parlant de ses huit frères, elle embrouille quelquefois l'écheveau de fil qu'elle semble dévider sous nos yeux. Et cependant elle a le talent de faire pénétrer en nous une vive clarté morale, tant encore une fois le cœur est un grand maître pour émouvoir.

Les du Laurens ont eu en Provence, à la fin du XVI^e^ siècle & au commencement du XVII^e^, une éclatante notoriété qui s'est tout d'un coup produite au dehors & les a portés à de hautes situations. Cette famille composée de dix enfants fournit à l'Église deux archevêques, un provincial de l'Ordre des Franciscains ; à la Magistrature, un avocat général éminent au Parlement de Provence ; au Barreau

de Paris, un avocat distingué; à l'Université, sept docteurs, parmi lesquels trois en médecine. Un de ces derniers, André du Laurens, professeur à la Faculté de Montpellier, devint un personnage à la cour de Henri IV, dont il fut le premier médecin.

Ils venaient de Savoie & ils étaient très-pauvres. Un fils de famille, riche seulement d'intelligence & de sagesse, avait été conduit à se fixer sur les rives du Rhône, d'abord à Tarascon, puis dans l'antique cité d'Arles. Il s'était adonné à la pratique de la médecine & avait mérité d'épouser la sœur d'un médecin du roi Charles IX. Tels furent les premiers débuts de sa fortune; mais il faut voir au prix de quels efforts il sut justifier l'opinion qu'on avait conçue de ses talents & de ses vertus, par quelle vie de travail il triompha de la misère, en élevant à son image un si grand nombre d'enfants dignes de lui.

Il faut pénétrer dans l'intérieur de ce ménage vraiment modèle. Bodin, en sa *République,* définit *le ménage* « un droit gouver-

nement de plusieurs sujets sous l'obéissance d un chef de famille [1]. » Ailleurs, il expose comment la famille bien conduite est la vraie image de la République, & il ajoute : « Tout ainsi que, les membres chacun en leur particulier faisant leur devoir, tout le corps se porte bien, aussi les familles étant bien gouvernées la République ira bien. » — « *Le public,* écrivait Estienne Pasquier [2], *a intérêt pour l'exemple à la sage conduite de nos mesnages particuliers.* » Dans une autre de ses lettres, il appelait les pères & mères « *les vrayes images de Dieu sur la terre pour les enfans.* » On disait alors que le premier devoir des parents est « d'*instituer* les enfants en tout honneur & vertu ; » & Charron enseignait que, « pour peupler & garnir le public de gens de bien & de bons citoyens, est

1. Livre I, chap. II, *Du Ménage & la Différence entre la République & la Famille.*

2. Lettre à M. Noyau, tome II des *Œuvres d'Estienne Pasquier,* p. 538.

nécessaire *la culture & bonne nourriture de la jeunesse* [1]. »

La famille du Laurens semble réaliser la plénitude de cet ordre des ménages, dont les publicistes du XVI^e^ siècle ont pu tracer l'idéal[2], mais qui n'est jamais devenu chose pratique que par le Christianisme. C'est la famille chrétienne dans sa vérité, sa fécondité & son harmonie; c'est l'autorité religieusement exercée par le père, le gouvernement domestique de la mère, le respect, la piété filiale, l'amour & le dévouement des enfants.

Parents & enfants ont été des saints, comme il en faudrait beaucoup dans le monde. Leurs vertus sont de celles dont saint François de Sales disait, vers le même temps, qu'on y va « *rondement, naïfvement, à la vieille françoise, avec liberté & à la bonne foy* [3]. » Ver-

1. *De la Sagesse*, liv. III, chap. XIV.

2. Encore au XVII^e^ siècle on trouve, dans une Déclaration royale de 1639, la famille appelée au nom des mêmes principes *le séminaire des Estats*.

3. Lettre à M^me^ de Chantal du 1^er^ novembre

tus à la fois chrétiennes & sociales! Elles créent les âmes bien nées, les vaillants caractères. « *Tout enfant qui se fie au bien de son père ne mérite pas de vivre,* » s'écrie un des fils du Laurens. Voilà une déclaration de principe que de telles éducations peuvent seules faire concevoir comme possible dans la bouche d'un enfant.

Enfin, quel juste orgueil éprouve la narratrice de cette simple histoire à dire & à répéter qu'elle est fière d'être sortie d'une telle race! Nous avons trouvé dans de nombreux documents de famille l'expression des mêmes sentiments. Peut-être nous sera-t-il permis quelque jour de les publier. « *Mon père ne m'a jamais donné que de bons exemples,* écrit un fils, *je serais l'homme le plus indigne qu'il y eût sur la terre si j'étais capable de déshonorer sa mémoire. Mais, si je n'ai pas hérité de ses talents, j'espère avec l'aide du Seigneur succé-*

1605. — *Œuvres complètes de saint François de Sales,* t. X, p. 115. (Nouvelle édition de L. Vivès.)

der à ses sentiments, à sa droiture, à son bon cœur. Il m'a laissé en mourant un plus bel exemple encore de religion & de soumission aux volontés de Dieu. Je prie Dieu avec ardeur de me donner les secours nécessaires pour imiter mon bon père en sa vie & en sa mort. »

De telles familles étaient encore nombreuses au XVII^e^ siècle. Elles formaient la classe des gentilshommes ruraux vivant dans leurs terres loin des corruptions de Paris & de Versailles, celle des bourgeois de nos villes, heureusement fidèles à la grande loi du travail, consacrant leur patriotisme à bien élever leurs enfants et à bien gouverner les intérêts municipaux dont les derniers débris des libertés locales leur abandonnaient le soin & la responsabilité. Les artisans, les paysans, avaient ces exemples sous les yeux, ils les imitaient sans peine en gardant plus spécialement le dépôt des vieilles coutumes.

La dépravation morale du XVIII^e^ siècle fut sans remède, le jour où elle envahit ces couches profondes. La corruption a toujours été le fléau

des Cours, & dans tous les temps elle fut le grand péril de la richesse [1]. Mais elle ne peut dissoudre impunément les bases mêmes d'une société; &, lorsqu'on s'est livré à une étude un peu attentive de ce travail de dissolution, lorsqu'on l'a suivi s'exerçant dans la famille, dans la commune, au sein de la corporation ouvrière [2], à tous les degrés & sur tous les éléments sociaux, on ne s'explique que trop la Révolution française; on voit trop bien comment, malgré un merveilleux essor intellectuel & de généreux efforts de rénovation politique, l'ancien régime mis en poussière devait finir par un fatal & universel effondrement.

Il serait hors de propos d'examiner où en sont nos mœurs, au lendemain de si terribles leçons. Deux grands orateurs chrétiens, dans

1. « *Je plaide la cause des riches, en prêchant le travail,* » a dit l'illustre évêque d'Orléans. — *De la haute Éducation intellectuelle*, t. III, p. 521.

2. V. notre étude intitulée *Les Corporations ouvrières de l'ancien Régime en Provence*, in-8°; Aix, Makaire, 1865.

la chaire de Notre-Dame [1], & un publiciste éminent, dans un livre aujourd'hui célèbre [2], ont réveillé naguère les consciences, soit par des adjurations éloquentes, soit par des observations de nature à faire réfléchir.

On vante beaucoup de notre temps la statistique, on l'enseigne comme une science révélant les secrets de la puissance & de la prospérité des États. Une statistique vraiment probante serait celle qui montrerait dans chaque province, dans chaque ville, dans la plus petite commune, les causes actives & permanentes de l'instabilité sociale dont nos agitations ré-

1. Conférences sur la famille par le R. P. Félix, prêchées en 1860; Paris, Adrien Le Clère.

La Famille, compte rendu des conférences prêchées par le R. P. Hyacinthe, dans l'Avent de 1866; Paris, Albanel, éditeur.

2. *La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des Peuples Européens*, par M. Le Play, commissaire général aux Expositions universelles de 1855, 1862 & 1867, 3 vol. in-12, troisième édition, chez Dentu.

volutionnaires sont l'explosion incessante ; qui constaterait le nombre & l'importance des familles que le désordre des mœurs a fait disparaître dans un siècle & même dans un demi-siècle. L'inventaire serait douloureusement significatif. Des familles ont mérité d'être sauvées du naufrage. A quoi le doivent-elles, sinon à de fermes croyances, à un religieux esprit de travail ? Des familles nouvelles se créent de nos jours, on pourrait dire qu'elles s'improvisent sous l'action d'une prospérité industrielle & commerciale inconnue de nos pères. Dans la violence du courant qui emporte le monde, on pense avec inquiétude à leur lendemain, on ose à peine croire qu'il puisse rien se constituer de solide & de durable. Ce que les pères ont amassé avec une activité fébrile, les enfants ne le dissiperont-ils pas follement dans l'oisiveté & quelquefois dans la honte ?

Ne désespérons pas de voir la société moderne, lasse de tant de stériles agitations, revenir, par l'évidence & la puissance même des faits, à l'intelligence & à la pratique des

vrais principes. Certains côtés de la nature humaine se modifient dans le cours des siècles ; il est des institutions qui vieillissent, des formes sociales qui périssent lorsqu'elles sont usées. Mais le fondement des mœurs, la famille, ses conditions & ses éléments d'ordre, de solidarité, de stabilité, de perpétuité, tout cela ne peut changer, tout cela est indestructible. Hors de ce fondement, qu'est devenu l'ancien régime ? Sans lui, que deviendraient même dans l'ordre matériel nos conquêtes & nos progrès ?

Trop de bons esprits, trop de cœurs honnêtes, endoloris & souffrants, seraient disposés, en sondant la profondeur du mal, à le juger incurable. Il n'y a pas de mal moral incurable quand on est chrétien, comme il n'y a plus, depuis le Christianisme, de société fatalement vouée à la décadence. Pense-t-on que les siècles de foi n'aient pas été des siècles de lutte, & notre grande, notre incomparable société française serait-elle tombée si bas au XVIII^e^ siècle, si elle n'avait été livrée à une

impulsion désastreuse, sans frein, sans efforts de la part des gens de bien ?

Ce sont là les meilleures leçons que puisse donner l'histoire, & telles sont aussi, c'est très-remarquable, la conclusion & la moralité de la touchante & instructive histoire qui nous fournit l'occasion de ce préambule.

La narratrice émue au terme de son récit, célébrant une dernière fois les vertus & les gloires de sa famille, mêle une ombre au tableau charmant qu'elle vient de nous dérouler. Elle écrivait en 1631. Déjà, on se plaignait autour d'elle d'une nouvelle invasion de la corruption, que les épreuves causées par de longues guerres civiles & religieuses avaient un moment refoulée. Ce n'était plus le règne de Henri IV, ce n'était plus cette ère d'apaisement succédant à de cruels déchirements, qui avait marqué les débuts du XVII^e^ siècle, qui avait produit une si belle floraison d'esprit chrétien & de sainteté.

Déjà, malgré le réveil du bien, malgré la restauration ou la réformation de tant d'Ordres

religieux, de nouveaux dangers semblaient naître de la sécurité dont on jouissait.

Déjà, en 1631, des esprits découragés croyaient pouvoir excuser leur mollesse, en répétant que les temps étaient mauvais & qu'ils étaient bien meilleurs autrefois.

Et Jeanne du Laurens répondait, avec un grand sens, ce qu'il a été toujours vrai de dire, ce qu'il est opportun & nécessaire plus que jamais de penser & de croire : « *Tous les temps sont bons pour pratiquer le bien et travailler à se réformer.* »

UNE FAMILLE

AU XVI^e SIÈCLE

L'ORIGINE & commencement de feu mon père, M. Louys du Laurens, sont tels : il estoit de Savoye, d'un village nommé Pignet, près de Chambéry; ses parens n'avoient que ce fils & une fille, & le tenoient à Turin où ils l'envoyoient au collége pour apprendre.

En ce mesme temps, un seigneur

voulut aller estudier à l'Université de Paris. Mon père en ayant eu quelque vent l'alla trouver, s'offrit à luy pour l'y accompagner en qualité de précepteur & luy rendre toute sorte de services, le tout au desceu de ses parens. Il fut receu courtoisement par le dit seigneur & fit le voyage avec luy, s'acquittant très-dignement de sa charge, au contentement de celuy qu'il avoit si bien eslevé & à son honneur; ce qui jeta les premiers fondemens de sa fortune & de son advancement. Car ce seigneur-là, pour ne se montrer ingrat, voyant que mon père avoit une vocation honorable aux bonnes lettres, & se retirant en son pays, luy donna une somme d'argent pour s'entretenir & suivre

son dessein : au moyen de quoy, mon père estudia en la Faculté de médecine avec Honoré de Castellan, avec lequel aussi il fut gradué à Paris. Ses père & mère décédèrent durant son séjour.

Peu de temps après, le dit sieur de Castellan s'en vint à Avignon où habitoient ses parens natifs de Riez, en Provence, à cause des guerres qui estoient en leur pays, & mena mon père avec luy, ayant esprouvé la fidélité de son amitié. C'estoit du temps de l'empereur Charles Quint & du roy François I^er.

Le père d'Honoré de Castellan, homme noble & de moyens[1] & ne manquant point d'amis, voyant la

1. C'est-à-dire riche.

capacité de son fils, luy procura une chaire en médecine à Montpellier où celuy-cy lut publiquement & glorieusement. Et, pour mon père, il le fit loger à Tarascon où premièrement Louys du Laurens fut médecin.

La renommée du sieur de Castellan s'espandoit de jour en jour par le Languedoc; & il estoit en grande réputation, de sorte que pour l'arrester dans le pays on le maria avec une fort honorable damoyselle, sœur de M. de Caleycouses, laquelle il mena à Montpellier. Il s'acquitta si bien de sa charge que le bruit de sa suffisance vint jusqu'aux oreilles du roy Charles neufviesme qui le voulut avoir à son service. Mais, avant son

despart, il visita ses père & mère à Avignon, y laissant sa femme pour quelque temps : ce que sçachant mon père s'y achemina dès aussitost, pour le voir & prendre congé de luy, en renouvelant leurs amitiés.

Honoré de Castellan le vit de fort bon œil & lui dit familièrement : « *Avant mon despart, je veux vous marier avec une mienne sœur qui est veufve.* » Mon père estoit là avec humilité, luy disant qu'il ne méritoit pas tant de faveur. Le dit sieur l'asseura qu'il parloit à bon escient & du consentement de ses père & mère, voire de sa sœur, tellement que le mariage s'accomplit en février 1553. En quoy Honoré de Castellan montra par effect combien il affectionoit mon père,

disant à sa sœur en particulier à la louange de son ami : « *Ma sœur, je vous donne un homme qui n'a pas de moyens*[1], *mais c'est l'un des plus vertueux & habiles de sa vacation*[2], *au reste homme qui a la crainte de Dieu devant les yeux.* » De quoy, elle demeura fort contente, passant avec son mary heureusement le cours de ce monde, non sans la grâce & bénédiction du ciel. Elle s'appeloit Louyse de Castellan. Voilà le commencement de la fortune de mon père.

Or, le sieur de Castellan estant allé en Cour où peu de temps après il fut nommé premier médecin du Roy, mon père retourna à Taras-

1. C'est-à-dire sans fortune.
2. *Vacation* signifiait alors *profession.*

con, où il exerça sa vacation en fort homme de bien, & ma mère eut cinq enfans en cette ville.

Le premier fut *Honoré* qui porta le nom du dit sieur nostre oncle & fut advocat du Roy à Aix, succédant à son beau-père M. d'Ulme, & du depuis archevesque d'Ambrun. Il naquit l'an 1554, le 7 mars, fut baptisé en l'église Saincte-Marthe au dit Tarascon, madame l'abbesse estant sa marraine.

Leur mariage fut faict, comme j'ay dit, l'an 1553, avec fort peu de moyens, hormis le douaire de ma mère qui ne fut que de 600 florins[1],

1 Monnaie de compte représentant une valeur de 360 livres tournois.

Longtemps les dots des filles furent modiques, & l'on ne put se plaindre de l'abus des

& quelque peu d'argent que mon père avoit gagné auparavant, dont il achepta une petite maison au dit Tarascon. Ma mère se voyant si pauvre & desjà en charge (de famille) eust perdu presque desjà courage, n'eust esté la fiance qu'elle avoit en Dieu joincte à la probité & au soin de son mary qui la consoloit ordinairement.

Je luy ay ouy faire un plaisant conte que je coucheray icy en peu

mariages d'argent. Le poëte Malherbe qui épousa à Aix, en 1581, Madeleine de Coriolis, raconte dans une Instruction à son fils, écrite en 1605, que le bien de sa femme consistait en 3000 écus mis sur la communauté de Brignoles & 800 écus constitués en rente sur la communauté de Tarascon. Au XVI^e^ siècle, dans la plupart des familles aisées de la noblesse, de la magistrature & de la bourgeoisie, les dots n'étaient que de 6 à 12000 livres au plus

de mots. Mon père passant un jour par la place & voyant de la terraille en achepta trois pièces, ce dont ma mère se resjouit pensant qu'il n'estoit si pauvre qu'elle s'estoit imaginée. Mais cette joye fut de peu de durée, quand mon père lui dit qu'elle les envoyast quérir par la servante chez une sienne commère revenderesse où il les avoit laissées, & payast le prix d'icelles. Ce qui fit prendre résolution à ma mère de s'esvertuer d'ores en avant, comme son mary, à relever leur pauvreté & tascher de passer honestement & en gens de bien le reste de leurs jours, en eslevant la famille qu'il plairoit à Dieu leur donner; ce que par adventure elle n'eust faict, si elle eust eu davantage de comodités,

car les richesses le plus souvent rendent les gens orgueilleux ou fainéans. Elle continua ainsi jusqu'à ce que mon père mourut l'an 63ᵉ de son âge, & elle tascha de faire encore mieux après son trespas.

Et pour revenir à nostre propos, en l'année 1555, & le 21 septembre, ma mère eut un autre fils au dit Tarascon, qui fut nommé *Charles-Baptiste* & baptisé à Saincte-Marthe. Son parrain fut noble Charles de La Motte, & sa marraine ma grand'-mère maternelle. Celuy-cy mourut assez jeune & premier médecin d'Arles.

L'an 1557, ma mère s'accoucha d'un autre fils, & le 27 may fut baptisé au dit lieu & nommé *Julien*. Son parrain fut un docteur d'Avi-

gnon nommé Julien Collin & la marraine damoyselle Dupré de Tarascon. Celuy-cy fut premier théologal perpétuel d'Arles & homme de saincte vie, qui s'exposa fort librement pour assister les malades de la contagion.

L'an 1558 & le 9 décembre, naquit mon frère *André* au mesme lieu & fut baptisé en mesme église. Son parrain fut M. André Monyroux d'Avignon, homme qualifié, la marraine M^lle^ de Terne. Celuy-cy fut chancellier de l'Université de Montpellier, puis successivement premier médecin du roy Henry IV & couché au nombre des hommes illustres.

L'an 1560, naquit encore à Tarascon mon frère *Antoine* baptisé

en ladite église. Son parrain fut M. Antoine du Rey, sa marraine D^lle^ Florimonde de Cauvin. Celuy-cy est encore vivant, grand personage, & advocat au privé Conseil, habitant Paris & bien marié avec une honeste damoyselle fille de feu M. de Robert de Paris, grand personage.

Voilà les cinq enfans qui naquirent à mon père durant son séjour à Tarascon. Les autres six (car il en eut onze en tout), entre lesquels je suis, naquirent à Arles, où il se retira du depuis, y ayant esté appellé. Car, comme il estoit un des braves médecins de son temps & qu'on l'appelloit de toutes les villes circonvoisines, il se comportoit en telle sorte que ceux qu'il avoit trai-

tés une fois désiroient l'avoir encore à leur besoin, surtout à Arles où il estoit fort aimé : ce qui l'occasionna d'y prendre sa retraite & d'y terminer ses jours à l'âge de 63 ans.

Or, il avoit une belle méthode en luy & grand soin de ses malades qu'il assistoit ordinairement, quand ils prenoient médecine, se levant tous-jours de grand matin pour cet effect. Et estant enquis pourquoy il prenoit cette peine, il respondoit que c'estoit pour voir en quel estat estoit le malade & l'interroger comme il s'estoit trouvé la nuict précédente, de peur qu'estant arrivé quelque accident, il ne prist la médecine mal à propos; disant souventes fois qu'en toute occasion il

se faut peiner, si on désire de s'en bien acquitter, là où il s'agit maintes fois de la vie de l'homme.

Voyant doncques que ses enfans croissoient en âge, qu'il falloit leur faire apprendre la vertu & les pousser aux bonnes lettres, il prit de là subject & résolution d'habiter à Arles où il sçavoit y avoir un bon collége, & il y mena toute sa famille.

Au commencement il lisoit[1] aux chirurgiens le matin, & l'après disné aux apoticaires, pour les rendre capables en leurs vacations au profit du public, obligeant par ce moyen tout le monde, surtout

1. *Lire* était synonyme d'*enseigner*. On sait que les professeurs au Collége de France furent d'abord qualifiés de *lecteurs royaux*.

ceux qu'il enseignoit, se rendant si familier que bien souvent, quand il n'estoit pas occupé en sa charge, il alloit avec eux herboriser à la montagne de Gordes ou autres lieux voisins. Cette familiarité & obligation qu'il acquéroit sur eux estoit cause qu'il avoit autant & voires plus de pratique qu'il n'en pouvoit faire ou désirer. Et, ce qui est le plus remarquable, il ne prenoit point d'argent des pauvres; tant s'en faut, il leur en fournissoit s'ils en avoient besoin. Autant en faisoit-il des prestres, des escoliers & autres gens de lettres. Aussi estoit-il tant aimé que rien plus, & la grande pratique qu'il avoit augmentoit de jour en jour sa capacité & réputation.

L'an 1561 & le 9 novembre, naquit en Arles mon frère *François*. Il fut baptisé en l'église Sainct-Trophime. Son parrain fut M. François de Valléríola, docteur en médecine, & sa marraine M^me^ de Bastony. Le dit François mourut à l'âge de cinq ans.

Je *Jeanne du Laurens* naquis en Arles, l'an 1563, le 1^er^ jour de may & fus baptisée en l'église Sainct-Martin. Mon parrain fut un chanoine de l'église Sainct-Trophime, nommé M. Vincent; ma marraine, M^me^ de Montdragon, lors gouvernante d'Arles. Car dans ce temps-là l'on faisoit des gouverneurs estrangers, mais à présent n'y en a point d'autres que Messieurs les Consuls.

Le 1^er^ août 1564, naquit mon frère *Richard*, fut baptisé en l'église

Sainct-Martin. Son parrain fut M. Richard de Sabatier, pour lors consul; sa marraine, M^lle de Crest, dame de Sainct-Just. Celuy-cy fut docte médecin, ayant pratiqué à Lion, & mourut en Arles l'an 1629; il a esté enterré aux Capucins en la chapelle Sainct-Félix qu'il avoit faict bastir peu avant son trespas.

L'an 1565, naquit mon frère *Jean*, fut baptisé en la dite église. Son parrain fut noble Jean de Romieu, consul, sa marraine la femme de M. le docteur Fauchier. Celuy-cy fut capucin trente-six ans & par trois fois provincial de son Ordre, en laquelle charge il mourut aux Martigues en réputation de sainct homme. Il porta le nom de Jérome chez les Capucins.

Le 14 septembre 1567, naquit mon frère *Gaspard,* baptisé en l'église Sainct-Martin. Son parrain fut noble Gaspard de Beaumartin, sa marraine la femme de M. de Robiac. Celuy-cy est mort archevesque d'Arles.

Le 7 janvier 1569[1], est née ma sœur *Honorade,* baptisée en la dite église. Son parrain fut M. Antoine Bofandy, sa marraine D^lle^ Honorade de Castellan, sœur de ma mère. Celle-cy est morte jugesse de Tarascon, fort honeste femme.

Jusques icy est la naissance de

1. Nous rectifions ici, d'après l'acte de baptême d'Honorade du Laurens qui se trouve au greffe du tribunal de Tarascon, une erreur de date commise dans le manuscrit & qu'avait reproduite notre première édition.

tous mes frères & sœurs. Mon père & ma mère ont pris une grande peine & un soin particulier à nous faire bien nourrir[1] & endoctriner, autant que père & mère ont jamais faict.

L'an 1565, le roy Charles neuf estant venu à Arles, M. de Castellan mon oncle, son médecin, y vint aussi & logea chez mon père où il fut fort bien receu. Dès aussitost, il fit préparer mes frères pour réciter des vers au Roy, s'entend de ceux qui en estoient capables; puis, les présentant au Roy, il luy dit: « *Sire, vous aurez icy un jour de braves serviteurs.* » Alors le Roy respondit:

1. Cette expression, qui n'avait pas alors un sens purement matériel, caractérisait toute l'économie de l'éducation.

« *Je les recognoistray.* » C'est chose que j'ay souvent ouy dire à ma mère : « *Faites vos enfans vertueux & ne vous peinez d'autre chose, je les pourvoyray tous, Dieu aydant.* »

En suite de quoy, M. de Castellan mena mon frère Honoré son filleul à Paris, pour le faire estudier en l'Université, où estant arrivé le dit sieur ne vescut guères après; &, pour ne laisser mon frère en carrière, il ordonna par son testament qu'il seroit entretenu aux estudes & qu'il passeroit docteur à ses despens[1]. Les nouvelles de sa mort

1. On trouve, aux XV^e^ & XVI^e^ siècles, beaucoup de dispositions testamentaires des chefs de famille qui font même une loi à leurs enfants de passer docteurs, pour se rendre aptes à entrer dans la magistrature ou l'université, & leur

estant venues en Arles, comme on lisoit la lettre, ma mère tomba pamée de douleur, se voyant privée d'un si sage frère & si bon en son endroit, qui luy avoit promis de faire beaucoup pour ses enfans & l'eust monstré par ses effects, si Dieu lui eust presté plus longue vie.

Il me souvient que ma mère estoit si affligée d'une si grande perte qu'elle ne pouvoit se résoudre, ains vouloit mourir, & que feu mon père la voyant ainsi déplorée la souleva & consola en luy disant :

« *Ma femme, relevez-vous. Tout ce qui nous arrive est par la providence de Dieu, il faut se conformer à*

laissent à cet effet une somme d'argent avec affectation spéciale.

sa saincte volonté & ne faut avoir espoir qu'en luy & non point aux hommes. Vous ne sçavez pas que peut-estre, si vostre frère eust vescu, nos enfans eussent esté des fainéans, se fiant en son aide & faveur, & que se voyant pauvres & desnués d'un tel parent ils se donneront à la vertu[1]. » Et il répétoit ces mots : « *Il ne faut point avoir espoir aux hommes, tout en Dieu. Estant chrestienne comme vous estes, ne vous faschez de rien, ne met-*

1. Pierre Charron avait écrit de même dans son traité *De la Sagesse*, publié en 1601 : « En l'adversité se voyant tombé & abandonné de tous, & que toute espérance est réduite à soy-mesme, l'on prend courage, l'on se relève, se ramasse, l'on s'esvertue de toute sa force. En la prospérité, se voyant assisté de tous qui rient & applaudissent, l'on se relasche, l'on se rend nonchalant, l'on se fie à tous, sans appréhension de mal & de difficulté. » Liv. II, chap. VII.

tez point votre espoir aux hommes, tout en Dieu qui est le père de nous tous & nous mandera tout ce qui nous est nécessaire. Point d'espoir aux hommes, il faut prier Dieu pour son âme & il nous faira plus de bien en l'autre monde qu'en celuy-cy. »

Et il tourna répliquer à tous ses enfans : « *Point d'espoir aux hommes, tout en Dieu; le servir, l'aimer, l'honorer de tout vostre cœur, de tout vostre pouvoir. Employez bien le temps, & Dieu nous mandera plus que nous méritons. Je suis venu de peu & ay une tant belle famille, & avons tout ce qui nous est nécessaire. Soyons dévots, vivons vertueusement, ayons en suite de ce confiance en Dieu.* »

Ayant faict ces belles remonstran-

ces de grande affection[1], il nous fit instruire de tout son pouvoir, ne nous espargnant rien du tout. Il entretenoit le précepteur de ses enfans comme ses propres parens, festinoit souvent les régens du collége pour leur donner occasion de se peiner pour iceux enfans & par ce moyen les rendre tous plus vertueux. Quant à sa vacation, comme

1. Les lettres de Racine à son fils offrent encore un bel exemple de cet esprit de foi & de cet amour de la vertu que les pères s'efforçaient d'inculquer à leurs enfants dès le plus bas âge.

« *Je vois par vos lettres,* lui écrit-il le 14 octobre 1693, *que vous êtes fort attaché à bien faire, mais surtout que vous craignez Dieu & que vous prenez plaisir à le servir. C'est la plus grande satisfaction que je puisse recevoir & en même temps la meilleure fortune que je vous puisse souhaiter.* »

Il revient souvent sur le même sujet. Il écrit le 21 juillet 1698 : « *Je n'ai osé demander à M. de*

j'ay dit cy-dessus, il avoit tant de pratique qu'il en pouvoit faire, Dieu y pourvoyant pour survenir [1] à sa famille; &, afin de s'en mieux acquitter en une telle presse, il fallut qu'il tinst une petite mule; car, à pied, il n'y eust pu vaquer.

Il avoit un pauvre parent en Savoye, nommé Conchet, qu'il manda quérir pour la gouverner, disant

Bonac si vous pensiez un peu au bon Dieu & j'ai eu peur que la réponse ne fût pas telle que je l'aurais souhaitée; mais enfin je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit. Pardonnez si je vous mets quelquefois sur ce chapitre : mais vous savez combien il me tient à cœur, & je puis vous assurer que, plus je vais en avant, plus je trouve qu'il n'y a rien de si doux au monde que le repos de la conscience, & de regarder Dieu comme un père qui ne nous manquera pas dans tous nos besoins. »

1. C'est-à-dire subvenir.

qu'il falloit tous-jours avoir soin de ses parens & leur faire tout ce qui estoit en nostre pouvoir. Ainsi Conchet gouvernoit ladite mule & puis alloit à la chambre [1] estudier avec mes frères. Ma mère, afin qu'il eust plus de loisir d'estudier, faisoit tout plein d'œuvres serviles. Ledit Conchet fit en telle façon qu'il devint précepteur de mes jeunes frères & s'addona du tout [2] à l'estude. Il enseigna toutes les classes en Arles, où il gagna une bonne somme d'argent, & puis alla à Paris estudier en médecine avec mon frère Charles. Or, pour n'avoir de moyens de reste ny autres rentes que son espargne, il vivoit assez pauvrement, &, voyant

1. De travail, ou salle d'étude.
2. Locution surannée signifiant : *tout entier.*

la cherté du vin qui se vendoit douze sols le pot, il se contentoit de boire de l'eau. Mon dit frère voulut en faire de mesme, mais il luy en prit mal, car il se gasta l'estomac & ne vescut que jusqu'à l'âge de 33 ans. D'abondant, estant encore à Paris, il eut un grand effroy, à cause du massacre de Saint-Barthelemi, qui arriva l'an 1572 & dont il nous manda par escrit les particularités; & cela m'en fait ressouvenir. Or, combien qu'il vescust ainsi chichantement, il ne laissoit pas pourtant de bien employer son temps, ce qui le fit regretter davantage par mes père & mère sçachant par après qu'il avoit si peu despendu au préjudice de sa santé. Car ils disoient que *les père & mère*

doivent ces deux choses à leurs enfans, les bien endoctriner & nourrir honestement, qu'avec cela, s'ils leur pouvoient laisser quelque chose, à la bonne heure; sinon qu'avec une bonne instruction & nourriture, pour peu qu'ils ayent, ils ont assez.

Pour mon frère Honoré, il estoit aussi à Paris au despens de l'héritage de feu M. de Castellan nostre oncle, comme j'ay desjà dit. Mais, jusqu'alors, il n'avoit guère bien employé son temps, estudiant en médecine mais à contre cœur. Ce que voyant, mon frère Charles, quoyque plus jeune, prit la hardiesse de luy dire : « *Mon frère, pardonnez-moy, s'il vous plaist, ce que je veux vous dire. Vous estes mon aisné & vous estes plus ignorant que moy en la Faculté que*

nous estudions. Si vous sçaviez la charge qu'a nostre maison, vous employeriez mieux le temps que vous ne faites, en vous addonant à la vertu. Nous sommes dix enfans, nos parens n'ont pas de grands moyens; si nous ne nous esvertuons, nous serons misérables[1]. »

1. La vie de saint François de Sales, par son neveu Charles-Auguste de Sales nous a conservé un discours semblable tenu par le seigneur de Sales à son fils : « *François, puisque vous estes l'aisné de vos frères, qui sont en grand nombre, vous devez aussi être un jour leur appuy. Et partant, il faut que vous jettiez vostre prétention à des charges que la cognoissance des bonnes lettres ne refuse jamais à vos semblables. Vous sçavez que vos ancestres ont apporté à nostre maison, par la grâce de Dieu, beaucoup d'armoiries & de généalogies; mais certes, quant aux revenus, ils n'en ont mis qu'à médiocrité. Il est à vostre pouvoir d'y apporter l'un & l'autre, si vous voulez. De moy, quoy que je ne sois pas beaucoup riche, jamais je ne vous*

Alors, mon frère Honoré luy dit :

« *Tout enfant qui se fie au bien de son père ne mérite pas de vivre. Il faudroit que nostre père fust magicien pour nous laisser du bien & avoir tant & tant d'enfans. Nous luy sommes assez obligés de nous avoir laissé l'estre que nous tenons de luy. L'on est ce que l'on veut en s'exerçant à la vertu, & je ne quitterois pas ma part d'estre un jour premier président en Provence, si l'on me laissoit estudier aux loix. Ce que vous me dites, que je suis ignorant, provient de ce que ma volonté n'est pas d'estre médecin, & je n'y feray jamais rien qui vaille.* »

Alors, mon frère Charles escri-

manqueray; mais il faut que vous coopériez & que vous croyiez un peu mon conseil.... » Tome I de la nouvelle édition de L. Vivès, p. 51.

vit à mes père & mère la volonté d'Honoré, ce qui fut cause qu'ils l'envoyèrent quérir disant entre eux : « *Pour les enfans, Dieu inspire quelquefois de suivre la vacation qui leur est nécessaire & ne les faut contrecarrer.* » Estant icy, Honoré dit à mon père : « *Je vous donneray contentement, & à ma mère, en sorte que vous n'aurez subject de vous plaindre de moy, puisque Dieu m'appelle en cette vacation qui est plus conforme à mon naturel. Je me peineray tant que je pourray. En se peinant, on parvient; nul bien sans peine, heureux ceux qui se peinent, car l'oisiveté est mère de tout vice & meschanceté.* » Par ainsi, voyant sa résolution, mes père & mère l'envoyèrent à Turin, où il se rendit brave en peu de

temps en droict & s'acquit du renom en cette Université.

Charles ayant achevé ses estudes avec Conchet, ils s'en vinrent tous deux par Aix; & mon père les mena passer docteurs en théologie en Avignon, d'où revenant, mon dit père jà cassé de vieillesse & subject à la pierre, pour le tracas du chemin, ayant demeuré sept heures à cheval, tomba malade & mourut peu après. Pendant sa maladie, il y avoit un chanoine à Sainct-Trophime, nommé M. Vincent, & mon parrain, lequel, estant bien malade, résigna son bénéfice à mon frère Julien. Quand Julien fut receu du Chapitre, il vint devant mon père, habillé en chanoine, & mon père luy dit : « *Mon enfant, bien te soit,*

si tant est que tu sois chanoine. Acquitte toy en homme de bien, à cette intention ont esté fondées les chanoinies; mais, si mon compère retourne en santé, rends luy sa chanoinie, Dieu qui est le père commun te pourvoyra de ce qui t'est nécessaire. » Le lendemain Noël 1574, mon père mourut.

Et, avant que de rendre l'âme, il nous fit mettre tous à genoux & nous donna sa bénédiction, faisant mettre un jeune fils à la place de mon frère Honoré qui estoit encore à Turin. Il nous fit à tous une belle exortation de bien vivre en l'amour & crainte de Dieu, & d'estre bien humbles & obéissans à nostre mère. Elle se mit à pleurer de voir un mary si sage, si homme de bien, instruisant si bien ses enfans & luy

gagnant sa vie. Ce bon homme la voyant pleurer luy dit : « *Ma femme, je vous prie, ne pleurez point, consolez-vous avec Notre-Seigneur. Je m'en vais à une autre patrie, où je leur feray plus de bien qu'icy. Je ne les nourrissois pas, mais c'estoit Dieu nostre père qui en a eu soin jusqu'à présent & en aura soin tant qu'ils vivront. Faites les bien instruire & donnez leur une vacation, telle que cognoistrez leur estre propre, & à laquelle Dieu les appellera. Et puis, ne vous peinez de l'avenir, Dieu pourvoit à tout ce qu'il cognoist nous estre nécessaire.* » Puis luy dit : « *Priez Dieu pour moy* [1]. »

1. Nous avons trouvé les mêmes scènes à la fois si déchirantes & si consolantes de la vie domestique, décrites ou tout au moins indiquées

Il mourut sur le soir. Estant mort, les prestres qui l'avoient exorté se mirent à genoux, ma mère & tous

dans la plupart de ces *Livres de raison*, où les membres d'une famille avaient autrefois de père en fils la coutume d'enregistrer, avec les détails d'affaires, les événements importants de leur existence. La ressemblance des tableaux tracés par la piété filiale des enfants nous a vivement frappé, comme un des traits caractéristiques des anciennes mœurs.

Les pères, au lit de mort, après avoir fait leur testament, prient leurs enfants de s'embrasser « pour l'amour de Dieu & pour leur union. » Ils les conjurent « de respecter leur mère comme s'ils étaient encore en vie, de lui porter honneur & obéissance. » Si les enfants sont en bas âge, ils chargent la mère « de les bien élever, de les instruire dans la crainte du Seigneur tout-puissant & dans la droite voye des honnestes gens. » Puis, ils leur donnent leur bénédiction « tenant un crucifix en leur main. » Et un fils qui, continuant le journal de famille tenu jusqu'alors par son père, y inscrit religieusement ses dernières recommanda-

nous autres enfans demeurant en prière toute la nuict. Le lendemain matin que les voisins apprirent sa mort, ils furent estonnés de voir qu'on n'avoit pas ouy crier, comme c'est la coustume [1]. Mais, ce que les

tions, ajoute : « Puissé-je vivre sans reproche, en véritable chrestien, & suivre la trace de mes ancestres qui ont vescu avec tant de candeur d'âme ! »

Les testaments offrent des traits également touchants : — « *Ce que dessus,* lisons-nous dans le testament d'un conseiller au Parlement de Provence (8 juillet 1624), *ce que dessus je veux estre gardé & observé par mes enfans, auxquels je recommande l'amour & la crainte de Dieu, la fidélité envers le Roy ; la charité envers les pauvres, le zèle envers leur patrie & prochain, le respect envers ma femme, la paix entre eux tout le reste de leur vie. Qu'ils se souviennent de moy en leurs prières, &, ce faisant, je leur délaisse la bénédiction de Dieu & la mienne, au nom du Père, du Fils & du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il.* »

1. Cette coutume de manifester par des cris

autres mettent à lamenter, feue nostre mère l'employoit à prier & à faire prier Dieu pour son mary.

Il fut enterré à l'église des Pères Dominicains, en Arles, fort regretté des riches & des pauvres. Aussi mourut-il en homme de bien, & avant son trespas fit tout ce qu'un homme de bien & bon chrestien doit faire, prit le Sainct-Sacrement & l'Extrême-Onction. Il fit son testament, manda quérir Messieurs les Consuls, & leur demanda pardon en ces termes : « *Messieurs, j'ai esté un fort long temps aux gages de la ville* [1]. *Je vous demande*

sa douleur, après une mort, existe encore de nos jours dans les classes populaires du midi de la France.

1. La plupart des villes, dans l'ancien régime,

pardon de tous les manquemens que j'ay faicts en la servant, & vous prie d'abondant et requiers une faveur : c'est de prendre mon fils Charles, qui est passé docteur, aux gages de la ville, non pas à l'esgal de moy, veu qu'il n'est pas capable pour encore; il se contentera de moins. Vous me donniez 120 escus, c'est assez de la moitié qui sera 60 escus. » Ce qui luy fut accordé & mis à effect.

Il avoit quelque bien en Savoye qu'il ne voulut jamais vendre, en laissant jouir ses proches parens, & il avoit dix enfans! Après sa mort,

pour fixer chez elles & s'assurer un bon médecin, lui donnaient une plus ou moins forte subvention qui, sans doute aussi, le défrayait pour certains services publics confiés à ses soins.

ma mère le fit vendre pour nous entretenir. Quand ce bon homme s'en alloit mourir, il eut souvenance de Conchet, & l'ayant faict venir luy dit : « *Allez-vous en à Lambesc*[1] *où j'ay des amis, & là pratiquez vostre vacation en homme de bien ; et puis, après le temps des villages, vous irez aux bonnes villes.* » Ce que Conchet fit si heureusement, qu'il est mort premier médecin d'Avignon, ayant tous-jours respecté & honoré ma mère comme s'il eust esté son propre enfant.

Ma mère se trouva doncques veufve avec dix enfans sans en avoir

1. Petite ville située près d'Aix, où se tenaient avant la révolution les sessions annuelles de l'Assemblée générale des Communautés de Provence.

aucun de pourveu, sinon Charles qui estoit docteur & aux gages de la ville d'Arles, comme j'ay dit cy-dessus. Avec ce peu & quelques pratiques que Dieu luy mandoit, il s'entretenoit le mieux qu'il pouvoit, donnant néantmoins tout ce qu'il gagnoit à nostre mère pour survenir à la famille ; elle tenant compte de tout pour le satisfaire au fond. Et mon dit frère prit la charge & mesme soin qu'avoit mon feu père, envers tous ses frères : c'estoit de leur faire rendre compte, en présence de leur précepteur, avant disner & souper, de tout ce qu'ils avoient appris ce jour là, & pour que chascun d'eux dit une sentence qui luy servoit d'instruction & d'entretien tout le long du repas. Ce pauvre

Charles prenoit cette peine, & cela l'excitoit davantage à se rendre vertueux & à fuir l'oisiveté. Il a assisté à tous tant qu'il a vescu.

J'ay dit que ma mère demeura veufve avec dix enfans, sans qu'il y en eust aucun de pourveu, fors Charles, Honoré estant encore aux estudes pour les avoir commencées trop tard. Vous me direz : *& Julien n'estoit-il pas chanoine?* Il le fut vrayment; mais, M. Vincent venant en convalescence, il luy rendit son canonicat, selon que mon père lui avoit commandé. Les uns disoient bien à ma mère qu'elle n'avoit rien faict pour sa maison, d'avoir faict rendre ce canonicat, que le bonhomme estoit vieux, qu'elle devoit luy en laisser les

rentes toute sa vie, que mon frère demeurast tous-jours pourveu du bénéfice. Mais feue ma mère respondoit qu'elle ne vouloit point vivre en simonie [1], que Dieu l'avoit toujours assistée jusqu'à présent & qu'il l'assisteroit jusqu'à la fin, mettant toute sa confiance en Dieu.

Mon frère Julien ayant dit à ma mère que sa volonté estoit d'estre prestre, elle le fit estudier en théo-

1. C'est *simonie,* dit Fleury (*Instit. au droit ecclés.,* 3e partie, chap. XI) de vendre l'ordination des évêques, des prêtres, & par conséquent la collation des offices ecclésiastiques & des revenus qui y sont attachés, c'est-à-dire des bénéfices. Ce n'est pas seulement la collation de l'ordre & du bénéfice qui doit être gratuite, mais tous les actes qui s'y rapportent : l'élection, la confirmation, la nomination, la présentation, la résignation, l'examen, la mise en possession... »

logie. Pour mon frère André, Messieurs de Montmajour [1] avoient promis à mon feu père une place pour luy dans leur abbaye, après sa mort. Ma mère alloit trouver souvent M. l'Abbé avec mon dit frère & moy, pour avoir ladite place. Jamais le dit Abbé n'estoit en comodité de luy parler. Ce que voyant, André me dit en revenant : « *Ma sœur, je crois que Dieu ne veut pas que je sois moine, veu que ces gens là ne veulent pas parler à ma mère. Aussi n'en ay je point de volonté. Je désirerois estre médecin comme estoit*

1. De l'Ordre de Saint-Benoît. L'abbaye bénédictine de Mont-Majour, fondée au VI^e siècle, non loin de la ville d'Arles, sur un rocher entouré de marais, a subsisté jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il en reste de belles ruines.

nostre feu père, si telle estoit la volonté de nostre mère. » Je le dis à ma mère qui l'appella & lui dit : « *André, ta sœur dit que tu as volonté d'estre médecin.* » Il devint rouge de crainte, n'osant dire librement son intention & craignant de l'offenser. Alors je dis : « *Vous me l'avez dit, je ne suis point mensongère.* » Ma mère répliqua : « *Dis librement, car ta sœur n'est point mensongère. Elle & toy sçavez bien comme je chastie ceux qui uzent de mensonge.* » Ce qui est véritable; car, pour ce subject ou pour avoir dit une mauvaise parole à la servante, nous estions dès aussitost chastiés sans rémission. La bonne femme disoit que tous nos manquemens ne proviennent que de mauvaise

coustume, & partant qu'il faut chastier la jeunesse pour son profit & pour l'honneur des parens.

Mon frère dit alors : « *Ma mère, ce que ma sœur a dit est véritable, si c'est vostre volonté.* » Ma mère luy respondit : « *Va à la garde de Dieu, qu'il te fasse la grâce d'estre autant homme de bien comme a esté ton père.* » Et dès lors, mon dit frère André estudia en médecine & y profita merveilleusement.

Pour mon frère Honoré, estant revenu de Turin où il avoit achevé ses estudes, ma mère le fit passer docteur à Aix. Vous me direz : Comment est-ce qu'elle pouvoit faire estudier & passer docteurs ses enfans, nostre père ayant laissé si peu de rentes ? Je responds qu'il

avoit acquis & laissé quelques pièces (de terre) dont ma mère se secouroit. Car, quand elle vouloit faire passer docteur quelqu'un de ses enfans, ou le faire estudier, elle vendoit l'une de ces pièces, en mettoit l'argent dans une bourse, & de cela les faisoit apprendre ou graduer, sans rien emprunter.

Et après que le dit Honoré fut passé docteur, quant & quant il eut de pratiques. Un jour luy arriva une cause qu'il plaida & gagna sans avoir parlé à sa partie ni veu les papiers. Seulement, le procureur luy avoit dit le subject, & sur le discours de l'adverse partie il respondit si pertinemment qu'il emporta gain de cause; ce qui le fit admirer de tous, veu mesme que le procureur

y répugnoit sçachant qu'il n'estoit point préparé. Or, la fréquentation qu'il avoit avec les uns & avec les autres, à s'entretenir aux bonnes grâces d'un chascun, le rendit un peu desbauché ; ce dont ma mère estoit fort attristée. Alors, M. de Biord, fils du Lieutenant d'Arles, alla passer docteur à Aix, & par le passé on faisoit trois ou quatre parrains [1]. Il voulut que mon frère en fust l'un, ce qu'Honoré accepta volontiers, & en sa présentation il fit merveille. Ce qu'oyant M. d'Ulme, pour lors advocat du Roy au Parlement, dit par admiration à

1. La chevalerie avait eu ses parrains d'armes; l'Université avait également les siens, pour assister les candidats venant subir les épreuves de la *chevalerie ès lois* ou du doctorat.

un conseiller nommé Margalet : « *Si M. du Laurens vit l'âge d'un homme, il sera l'un des rares hommes de son temps.* » Et alors le conseiller : « *Vous devriez luy donner vostre fille.* » Auquel le sieur d'Ulme respondit : « *Pleust à Dieu que cela fust!* » Dès lors, le dit conseiller parla de mariage, & on le fit sçavoir à ma mère laquelle n'y vouloit entendre, disant que marier ainsi un jeune homme desnué de moyens & desbauché, ce seroit rendre une maison plus que misérable. Mon frère Charles fit tant que le mariage se fit, & mon frère Honoré depuis se tint à Aix où il advocassa & se rendit de plus en plus capable en sa vacation, fort posé & arresté, quittant toutes ses desbauches. Quel-

que temps après, il succéda à son beau-père à la charge d'advocat général du Roy qu'il a exercée plus de dix-huit ans, avant que d'estre archevesque d'Ambrun.

Pour mes frères Julien & André, après avoir bien estudié, feue ma mère les fit passer docteurs, Julien en théologie & André en médecine, le mesme an & jour en Avignon. Julien vint demeurer à Arles où il preschoit, André s'arresta en Avignon où il lisoit le matin aux chirurgiens & l'après disné aux appoticaires. Cela l'exerçoit à sa vacation & luy faisoit donner des pratiques pour s'entretenir. En voilà quatre docteurs.

Quant à mon frère Antoine, il n'oublioit rien de son côté pour

requérir le degré ès droicts. Ma mère l'envoya à Bourges estudier sous M. Cujas, personage de grande réputation, & elle n'espargna rien selon sa puissance. Quand il eut faict son cours, elle l'envoya à Aix passer docteur ainsi que les autres, & là il exerça l'estat d'advocat, ayant des pratiques pour s'entretenir. Mes frères avoient ce don que, dès aussitost qu'ils estoient docteurs, ils estoient employés; ils se peinoient fort, aussi nul bien sans peine, & par ce moyen ils vivoient honorablement en leur profession.

Et, pour venir à mon frère Julien, un chanoine de Sainct-Trophime fut saisi d'un catarre; mon frère Charles fut appellé & le jugea mortel. Ma mère sçachant cet ac-

cident alla trouver messieurs les chanoines, & les pria l'un après l'autre, en cas de mort sans résignation, de vouloir gratifier mon frère qui avoit eu l'honneur d'estre de leur compagnie, qu'elle avoit faict passer docteur du depuis & qui preschoit actuellement, uzant d'autres complimens pour les induire à sa volonté. Tous lui promirent leur voix, au desceu l'un de l'autre. Le dit chanoine estant mort & le Chapitre assemblé, ma mère les somma de (tenir) leur promesse, ils l'accomplirent à pache [1] que mon frère exerceroit la théologale, avec cet avantage qu'elle luy seroit perpétuelle, auparavant n'estant que

1. Mot provençal signifiant : *à condition.*

triennale [1]. Il se comporta honorablement en cette charge quelques années, jusqu'à ce qu'un poste estant devenu vacant à Tarascon, lieu de sa naissance, il se rendit à l'hospital pour assister les malades à la confession & baptiser les enfans. Mais il y mourut. Au reste, il avoit mené une vie saincte; car depuis qu'il fut théologal il ne coucha jamais au lict, mais prenoit son repos sur une chaise, portoit ordinairement la haire, alloit accompagner les pauvres de l'hospital en la sépulture teste nue dehors la ville. Quand il estoit à table, il ne mangeoit que des plus viles & grossières viandes,

1. Le manuscrit de la Bibliothèque d'Aix porte : *annuelle*.

seulement pour se sustanter. Bref, il vescut & mourut sainctement en s'abandonnant de la sorte pour l'amour de Dieu & du prochain. Or, devant que d'aller audit hospital, il escrivit sa dernière volonté par laquelle il donnoit son calice avec tous les attirails de la messe aux Pères Capucins, toutes les rentes de son canonicat aux pauvres. Il eut le canonicat par bonne voie, &, s'il eust retenu celuy de feu mon parrain (M. Vincent), Dieu n'eust pas permis qu'il fust mort si sainctement comme il fit. « *Il n'y a que de marcher par les grands chemins des commandemens de Dieu*, disoient mes père & mère, & *Dieu nous mandera ce qui nous sera nécessaire.* »

Nous estions encore cinq jeunes

(enfans) à eslever. Nostre mère en prit le mesme soin que des autres. Sur cela, la femme de mon frère Honoré vint à estre enceinte. L'on donna l'enfant qu'elle portoit en baptesme à feue ma mère. Elle alla à Aix avant l'accouchement & me mena avec elle. Pendant nostre séjour la peste vint à Arles, ce qui fut cause que ma mère (l'enfant estant né & baptisé) s'en alla promptement pour faire sortir toute sa famille & donner ordre qu'elle fist quarantaine pour se loger en une ville saine. Elle me laissa à Aix, là où estoit aussi venue ma tante de Riez, ville où nous arrivâmes le dernier jour de l'an 1580 [1]. Et, après

1. On a vu au début de cette histoire que la

Pasques, ma mère m'envoya quérir par mon frère Charles. J'estois fort bien avec ma dite tante, sage & honorable damoyselle; mais feue ma mère disoit que les filles ne doivent jamais estre séparées de leurs mères. Mon dit frère me mena à Tarascon où ma mère s'estoit retirée avec toute sa famille, ayant faict, comme j'ay dit, la quarantaine, pratiquant en cela le commun dire qu'en faict de peste le meilleur remède est de sortir tost & de se retirer tard [1].

Estant de retour en Arles après

famille de Castellan était originaire de Riez, petite ville de la haute Provence.

1. Cette peste de 1580 fut surnommée en Provence la *grande peste.* Elle dura sept ans, ne disparaissant sur un point que pour éclater sur un autre. Elle fit 30,000 victimes à Marseille & 8,500 à Aix.

le mal, elle pensa à me marier, disant que, comme les filles entrent en l'âge de dix-sept à dix-huit ans, il faut penser à les loger, & que les pères & mères doivent travailler à cela tandis qu'ils peuvent. Doncques, elle me maria avec un fort honorable homme nommé M. Achard. Je ne demeuray mariée que quatre ans, quatre mois, quatre heures, ce que je marquay plus particulièrement. Il me laissa un fils qui ne vescut que dix-sept ans, mais qui pour son âge estoit rare, ayant dignement passé toutes ses classes, faict son cours de philosophie, & prest à passer docteur en loix. Vous me direz que je vante bien ma généalogie : je l'avoue, mais aussi je ne mets rien qui ne soit véritable

& dont plusieurs peuvent encore se ressouvenir, sur les effects de la bonne nourriture & instruction qu'a eue toute nostre famille, joincte à la grâce du bon Dieu. Aussi la fin couronne l'œuvre. Mon dit fils naquit un jour remarquable, l'an 1582 & le neufvième décembre, auquel on osta du calendrier les dix jours par la réformation Grégorienne, tellement qu'au lieu de neuf on compta dix-neuf [1].

1. Les souvenirs de Jeanne du Laurens ne la trompent pas. Pierre de l'Estoile écrivait à cette date dans le *Registre-Journal* de Henri III : « En ce mois de décembre 1582, fut confirmée par édit, ordonnance & déclaration du Roy, la reformation du kalandrier faite par le Pape pour le retranchement de 10 jours, tellement que le 10 décembre on compta 20. »

On sait que le pape Grégoire XIII retrancha

Quand je fus veufve & que j'eus passé l'an vidual [1] auprès de ma belle-mère, ma mère me retira à sa maison, disant qu'une jeune veufve a autant besoin d'estre tenue de près qu'une fille & que j'obéirois mieux à elle qu'à une belle-mère. Puis elle me remaria fort honorablement avec M. Gleyse.

Pour mon frère le capucin, il entra en religion l'an que je me mariay avec mon premier mari. Cela pensa couster la vie à ma mère ; car elle disoit que, pour eslire une vie si austère & perpétuelle, il y falloit bien penser pour ne s'en repentir jamais. Il y entra à la bonne heure,

dix jours de l'année, pour remédier aux erreurs du calendrier de Jules César.

1. La première année de veuvage.

car il y a vescu aussi honorablement que jamais capucin ait faict, ayant persévéré l'espace de trente-six ans. Il a esté trois fois provincial & il est mort en la dite charge. Il a presché par toutes les bonnes villes de France; il se noya par une tourmente de mer le 2 aoust 1617, entre les Martigues[1] & Marseille, fut trouvé le 17 dudit mois presque au mesme endroit sans estre gatté ny corrompu, & (de là) porté à Marseille où il fut enterré & fort regretté. Presque toute la ville assista à ses funérailles.

Après nous estre retirées à Arles,

1. Petite ville, située à l'entrée de l'étang de Berre, qui avait été érigée en principauté par Henri IV en faveur de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur.

arriva qu'il y eut une chaire vacante de médecine à Montpellier. L'on en donna advis à ma mère, laquelle aussitost fit venir mon frère André qui pratiquoit en Avignon & l'incita à l'aller disputer, luy proposant l'exemple de feu M. de Castellan nostre oncle qui avoit faict de mesme & par ce moyen s'estoit advancé vingt ans auparavant. Mon frère ne rejetta point ce conseil; ains, protestant de vouloir obéir en tout & pour tout à nostre mère, prit le chemin de Montpellier, où, s'estant présenté à la dispute, nonobstant sa capacité, fut bien tracassé de beaucoup de médecins. Mais à la fin il vint à bout & emporta la chaire avec prou de peine, à son grand honneur. Or, tost après,

il eut grand procès avec quelques uns de ces médecins, tellement qu'il fallut aller à Thoulouze & y débattre son droict. Il requit qu'il luy fust permis de plaider sa cause, ce qui luy fut accordé, & fit si bien qu'il la gagna, d'où il fut encore en plus grande estime qu'auparavant.

Là, se trouvoient beaucoup d'honestes gens & bien qualifiés, entre autres M^me^ de Crussol, duchesse d'Uzès, qui du depuis le prit pour son médecin. Ayant eu gain de cause, mon dit frère s'en revint à Montpellier exercer sa charge, & Richard mon autre frère fut envoyé au dit Montpellier pour y estudier en médecine.

Quelque temps après que mon frère André eust résidé à Montpel-

lier en y exerçant honorablement sa charge, M^me^ la duchesse d'Uzès tomba malade, & se ressouvenant de l'action [1] qu'elle luy avoit veu faire à Thoulouze, dont j'ay parlé cy-dessus, elle l'envoya quérir pour l'assister. Mon frère y alla, &, avec l'ayde de Dieu & la grande peine qu'il y prit, elle se trouva mieux ; & elle luy dit : « *Monsieur du Laurens, je veux faire un voyage à la Cour et veux que vous m'y accompagniez. Allez donner ordre à vostre chaire.* » Mon frère, bien ayse de faire un si honorable voyage, sans qu'il luy en coustast rien, accepta l'offre & alla pourvoir à sa chaire qu'il remit à M. Ranchin, lequel,

1. Action oratoire.

se sentant assez honoré de cette faveur, la voulut servir gratis. Aussitost mon frère revint vers M^me^ la Duchesse, & ils s'en allèrent ensemble à la Cour.

Or, estant de séjour, elle alloit souvent visiter le roy Henry IV, & menoit tous-jours mon frère avec elle. Un jour le Roy dit à M^me^ d'Uzès : « *Qui est ce jeune homme?* » Elle lui respondit : » *C'est un médecin, nepveu de M. de Castellan qui avoit esté premier médecin du feu roy Charles IX, & professeur à Montpellier où il exerce la mesme charge. C'est un bel esprit, je lui vis faire à Thoulouze une action qui me ravit en admiration.* » Et elle conta tout par le menu, au grand estonnement du Roy, puis adjousta : « *J'estois malade*

il n'y a pas longtemps, le manday quérir; il vint, sans luy j'estois morte, il m'a guérie bravement. » Le Roy, ayant entendu tout ce discours, le regarda de bon œil & du depuis le vit tous-jours de bon œil, outre qu'il estoit bel homme & fort agréable. Peu après le Roy fut malade, la duchesse voulut que mon frère le visitast & qu'il fust d'une consulte qu'on fit là-dessus. Tous les autres médecins furent d'une seule opinion & mon frère fut seul en la sienne. Nonobstant ce, la dite dame insista tous-jours pour que l'opinion de son médecin fust suivie : ce qui fut faict, & le Roy s'en trouva bien. Alors elle luy dit familièrement : « *Je vous donne mon médecin, s'entend après que je seray morte & non devant. Car*

c'est un des rares hommes de ce temps en sa profession. » Elle ne vescut pas longtemps après, & le Roy dès aussitost le prit pour son médecin ordinaire; puis, par succession de temps, il se trouva le premier & le fut tant qu'il vescut[1], ayant esté bien récompensé comme vous verrez cy-après. Pour la chaire de Montpellier, M. Ranchin la tint

1. S'il faut en croire Pierre de l'Estoile, la charge de premier médecin du Roi n'était pas une sinécure, & elle aurait créé pour le titulaire une dure sujétion. Pierre de l'Estoile va jusqu'à dire que « les jours de M. du Laurens en furent avancés, par la veille qu'il luy faloit souffrir près le Roy, lequel quand il ne pouvoit reposer envoioit quérir le dit du Laurens, pour luy venir lire, & le faisoit souvent relever en plein minuit. » (*Registre-Journal de Henry IV. Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France,* 1837, p. 537.)

tous-jours gratis, le Roy l'ayant augmentée de cent escus outre les cent qu'il en tiroit ordinairement, de sorte qu'elle luy valoit tous les ans deux cents escus. Ma mère tira continuellement ces deux cents escus, tant qu'elle vescut, pour se survenir en sa vieillesse; car, ayant faict endoctriner tant d'enfans, il ne lui estoit guère resté de moyens. Mais Dieu pourveut à ses besoins & à ses vieux ans.

Au mesme temps que mon frère André alla à la Cour, mon frère Richard se retira à Beaucaire où il lisoit aux chirurgiens & appoticaires, entre lesquels se trouva un chirurgien de Lion qui lui persuada d'aller en cette dernière ville, luy offrant sa maison avec promesse de

le faire mettre en pratique & de le faire lire avec plus d'honneur. Il y alla doncques & y demeura jusqu'à ce que mon frère Mons. d'Arles vint prendre possession de son archeveschè (époque du retour de Richard à Arles), ville où il est mort & enterré comme est escrit cy-dessus.

Tous mes frères estoient logés. Mon frère Charles estoit marié avec une damoyselle de Tarascon, de la maison de Raousset, dont il eut trois enfans qui moururent jeunes & la femme aussi. Pour les trois enfans, ma mère les gouverna durant sa vie [1].

1. Charles du Laurens, dont il est parlé ici, est le même qui, faisant ses études de médecine à Paris, se contentait de boire de l'eau pour

Il y avoit encore mon frère Gaspard, le plus jeune de tous, que ma mère envoya à Orléans pour l'y faire estudier en loix. M. d'Ulme, advocat du Roy à Aix, alla à Paris député par le Parlement de Provence. Il y mourut & résigna son office à mon frère Honoré, son beau-fils, qui l'exerça en homme de bien l'espace de dix-huict ans, après lesquels il vint à estre veuf & ne voulut jamais se remarier, vivant comme un religieux. Mon frère Antoine estoit auprès de luy, &, le voyant estre

épargner les ressources très-modestes de ses parents. « Il se gasta l'estomac, » nous a dit sa sœur, & il mourut prématurément en 1588, laissant trois enfants que leur grand'mère prit encore à sa charge, en même temps qu'elle travaillait avec un dévouement sans bornes à établir les siens non encore docteurs.

advocat du Roy, le pria de luy faire avoir quelque sollicitation pour aller à Paris : ce qu'il fit à la première occasion. Ayant receu cette charge, Antoine s'y comporta si bien que de solliciteur il devint advocat postulant, & luy-mesme plaidant sa cause la gagna, ce qui l'encouragea de telle sorte que du depuis il est habitant de Paris où il a très-bien faict ses affaires. Il a trois fils & sept filles, vivant sans reproche & en vray homme de bien.

Or, pour revenir à Gaspard, estant venu d'Orléans, il alla passer docteur à Aix capablement; mais il ne voulut exercer la vacation d'advocat, estant porté à la dévotion. Ma mère s'en faschoit, lui promettant son assistance tant qu'elle

vivroit. Néantmoins il voulut suivre son inspiration, il se fit prestre, dit sa première messe à Sainct-Martin & y prescha. Ma mère y assista, ma sœur & moy. Mon autre sœur, veufve de M. de Mende, fut mariée en secondes nopces avec M. de Barrême, juge de Tarascon. Quand elle mourut, elle laissa neuf enfans, trois du premier mary & six du dernier. Du premier mary, il y en a encore deux, sçavoir : un fils qui est chanoine à Sainct-Trophime & une fille mariée avec un gentilhomme nommé Duzane. De son second mary, elle a laissé un fils maintenant viguier à Tarascon [1],

1. Cette famille de Barrême offre un exemple remarquable de la stabilité qui présidait à l'administration de la justice dans l'ancien régime,

marié avec la fille de M. le président de Réauville, un advocat, un capucin & un qui porte les armes.

Feu mon mary me laissa cinq enfans. Il en mourut un âgé de

avant sa décadence. On nous permettra de le citer ici comme caractérisant les bonnes mœurs, les traditions de travail & de vertu, qui distinguaient beaucoup de familles de magistrats. Il y avait à Marseille, en 1404 (d'après Artefeuil), un Antoine Barrême, juge des premières appellations.

Celui de ses descendants qu'épousa une sœur de Jeanne du Laurens était juge & viguier de Tarascon, en 1598-1606; &, à la cinquième génération, au milieu du XVIII^e^ siècle, un Joseph de Barrême remplissait encore la même charge, comme tous ses devanciers.

Une autre branche établie à Arles fournissait en même temps à cette ville une succession de juges royaux, dont l'avant-dernier, d'abord lieutenant général criminel, a laissé des plaidoyers imprimés (Avignon, 1698), qui méritent d'être comptés au nombre des monuments de l'éloquence judiciaire en Provence.

20 ans & homme d'église. Mon aisné est capucin & prédicateur, le second docteur aussi & advocat plaidant, marié avec une sage & vertueuse damoyselle, en ayant un fils fort gentil & trois filles encore petites. Le plus jeune est docteur, mais il n'exerce pas encore, ayant porté les armes pour le service du Roy à Montauban, en Hollande, devant la Rochelle & en plusieurs autres occasions, bien versé aux mathématiques & en la peinture; il se trouva dans Bréda assiégé par Spinola & a peinct tous ces lieux de sa propre main. J'ay aussi une fille mariée avec M. de Girard, advocat du Roy au Siége d'Arles, qui a une fort belle famille & bien eslevée en la vertu & crainte de Dieu.

Avant le décès de feue ma mère, mon frère André, médecin du roy Henry IV, avait eu don de Sa Majesté de l'abbaye de Sénanque[1] qu'il remit à mon frère Gaspard. Ma mère en ayant receu la nouvelle m'envoya aussitost quérir, pour me conjouir avec elle; car j'estois pour lors mariée & elle me tint ce propos :

« *Ma fille, que je suis redevable à Dieu! J'estois en peine pour mon fils Gaspard, & voicy que j'ay receu une lettre de mon fils, le médecin du Roy, par laquelle il me marque comme le Roy l'a faict pourvoir d'une abbaye. Je mourray asseurée, très-contente,*

1. De l'Ordre de Citeaux, située derrière les montagnes de Vaucluse & fondée au milieu du XII^e siècle.

voyant que mes enfans sont tous pourveus & ont de quoy passer en ce monde honorablement. »

Elle fit une belle exortation à mon dit frère pour qu'il s'acquittast bien de sa charge & vescust en bon prestre. Quelque temps après, mon frère le médecin du Roy eut de luy-mesme un autre don plus favorable, celuy de l'abbaye de Sainct-Pierre-de-Vienne, pour le mesme Gaspard jà abbé de Sénanque; & il luy en envoya le brevet. Ce qu'ayant appris ma mère me le communiqua dès aussitost comme la première fois, &, recognoissant la grâce que Dieu luy avoit faicte, me dit :

« *Ma fille, vostre frère a mandé un autre brevet d'une autre abbaye. Je luy veux escrire que je ne prends*

pas plaisir à ces grandeurs & que c'estoit assez de la première, qu'il ne faut pas tant penser aux honneurs du monde. C'est assez d'avoir de quoy vivre. Feus mon père & ma mère estoient gens qui ne demandoient qu'à passer un jour après l'autre en gens de bien, & à vivre en la crainte de Dieu. »

Or, quand mon frère Gaspard s'en alloit à son abbaye de Vienne, feue ma mère luy fit une belle & grave remonstrance comme il devoit s'y comporter, pour qu'il suivist de son pouvoir la vie de celuy qui avoit institué & fondé cette abbaye, adjoustant qu'il ne faut pas prendre la charge pour vivre délicieusement, mais suivant l'intention du fondateur. En 1597, il fut eslu abbé

de Vienne; en 1598 & le dernier jour de l'an nostre mère mourut.

Pour lors, elle avoit les enfans de feu mon frère l'advocat du Roy qui estoit veuf & ceux de mon frère Charles jà décédé avec sa femme. Elle leur tenoit un précepteur pour les instruire, nommé Guisoni, du depuis vicaire de Mgr d'Arles mon frère. Elle le fit appeller avant son trespas & luy en chargea d'escrire une lettre, telle qu'elle la luy dicteroit, à chascun de ses enfans. C'estoient les jour & feste de Sainct-Jean l'Évangéliste, après Noël. Elle commença par l'advocat du Roy, comme son aisné.

« *C'est la dernière lettre que je vous escriray, laquelle est pour vous recommander de vivre tous-jours en l'amour*

& crainte de Dieu, de vous entretenir tous-jours en bonne paix & amitié avec vos frères & sœurs, & d'avoir les enfans de vostre frère Charles en singulière recommandation. »

Les autres lettres estoient presque toutes semblables en substance, hormis quelques circonstances. Elle escrivit particulièrement au capucin & à l'abbé qu'en célébrant le sainct sacrifice ils se souvinssent de prier Dieu pour son âme, & me donna la charge de mander à chascun à part sa lettre au plus tost, ce que je fis. Et premièrement je manday à Aix à mon frère l'advocat du Roy qu'il ne fist faute de venir, & que nostre mère estoit bien mal. Il vint dès aussitost & l'exorta, puis toute la nuict veilla en prières &

oraison fort dévotement. Je manday aussi à Marseille à mon frère le capucin qu'il ne manquast pas de venir, ce qu'il fit; il la trouva aux abois de la mort, de sorte que mes deux frères la veillèrent, en priant toute la nuict. J'escrivis encore à ma sœur qui quant & quant fut icy. Elle & moy luy rendîmes tous les devoirs & services qui furent en nostre pouvoir. J'escrivis enfin à Conchet nostre cousin en Avignon; mais il se trouva absent. Ma mère luy avoit escrit comme à un de ses enfans, luy recommandant surtout l'amitié.

Quand nostre mère fut morte, nous la fîmes enterrer dans la sépulture de nostre père, &, quelques jours après, ayant donné ordre aux

affaires, j'allay mener à Aix la fille de mon frère l'advocat du Roy. Ma sœur prit celle de mon frère Charles, & mon mary, que je devois mettre le premier, prit le fils. Je demeuray deux mois à Aix, pour avoir meilleur loisir de recommander ma nièce à ses parens & amis. Pour mon nepveu, on le mit en un collége.

Pendant mon séjour à Aix, mon frère le médecin du Roy escrivit une lettre à mon frère Honoré, le subject de laquelle estoit que l'office de premier président d'Aix estoit vaquant. Il le prioit de se disposer à le prendre, disant qu'il estoit en son pouvoir & ne luy cousteroit pas un liard. Mon frère me monstra ladite lettre. Je lui ai veu refuser ce qu'il s'estoit présagé avoir à Pa-

ris, parlant à mon frère Charles, tout jeune qu'il estoit, comme j'ay dit cy-devant[1].

Durant les deux mois que je fus de séjour à Aix, mon frère le capucin prescha à Marseille un caresme, y en ayant jà presché trois. En ce temps là, la Reine d'Espagne arriva aux Isles de Marseille. Mon dit frère m'escrivit de l'aller voir. Or, estant de retour à Aix, mon frère l'advocat du Roy me dit : « *Hé! bien, ma sœur, racontez-moy toutes ces belles choses que vous avez veues.* » Je les luy racontay par le menu. Alors il me dit : « *Vous y avez pris grand plaisir? — Ouy,* » luy dis-je. Il me repartit : « *Que*

1. V. ci-dessus, p. 64.

pensiez-vous pour lors, voyant de si belles choses? — Je me resjouissois, respondis-je, *& ne faisois autre chose. Que vouliez-vous que je fisse? — Oh!* dit-il, *il falloit, mon Dieu! penser ce que ce sera de vostre paradis. Cecy n'est qu'un néant & resjouit tant. C'est sur cela qu'il falloit méditer.* »

La bonne vie de mes frères venoit du soin & de la peine que feus nostre père & nostre mère avoient pris à nous eslever. Pour moy, je m'estime heureuse & plus qu'heureuse d'avoir eu un si sage père & une si sage mère. J'ay beaucoup veu & lu, attendu que je suis jà vieille; mais je n'ay point veu des pères & mères avoir plus faict pour leurs enfans qu'eux ont faict, n'espargnant ny leurs personnes, ny

leurs moyens, pour nous faire instruire à toute vertu.

Quant à nous autres filles qui estions jeunes, ma mère nous menoit tous-jours devant elle, soit à l'église, soit ailleurs, prenant garde à nos actions. Que si nous regardions çà & là, comme font ordinairement les enfans, elle nous souffletoit devant tous pour nous faire plus de honte; & disoit que, quand les enfans marchoient derrière nous, on ne peut voir la contenance qu'ils tiennent, enjoignant aux maistres qui menoient mes frères de faire de mesme. Elle ne manquoit à nous apprendre toutes choses vertueuses: point de vanité, jamais elle ne nous menoit au bal, disant que nous sommes assez fragiles, sans nous pro-

duire en vanités[1]. Quand je fus mariée, elle me faisoit tous-jours des admonitions. Elle vescut septante-

1. A l'époque où se place le récit de Jeanne du Laurens, des mœurs sévères régnaient dans les familles de la bourgeoisie, surtout dans celles qu'un profond sentiment religieux avait fait adhérer au mouvement catholique de la Ligue. C'était le temps dont La Bruyère disait : « Nos pères ne savaient point encore se priver du nécessaire pour avoir le superflu.... L'étain brillait sur les tables & sur les buffets, comme le fer & le cuivre dans les foyers, l'argent & l'or étaient dans les coffres... Les beaux noms de gouverneurs & de gouvernantes n'étaient pas inconnus à nos pères; ils savaient à qui l'on confiait les enfants des rois; mais ils partageaient le service de leurs domestiques avec leurs enfants, contents de veiller eux-mêmes à leur éducation. (*Les Caractères*, VII, de la Ville.)

Un éminent jurisconsulte provençal du XVII^e siècle, F. de Cormis, nous a laissé en quelques lignes un tableau charmant des mœurs dont il avait connu les derniers représentants.

« *Les magistrats n'étoient vus en ville qu'aux*

cinq ans, & sur ses derniers ans, ne pouvant bien cheminer, il me falloit luy envoyer mes enfans une fois la semaine. Un jour d'esté, luy en ayant mandé trois, le plus petit

rues qui conduisent au palais, écrivait-il à un de ses confrères qui recueillait précieusement ses lettres & nous les a conservées. *Ils vivoient chez eux en si grande simplicité qu'au feu de la cuisine, quand le mouton tournoit à la broche, le mari se préparoit au rapport d'un procès & la femme avoit la quenouille.*

« *Les jeux publics & les assemblées leur étoient inconnus. Du temps de M. Du Vair* (reçu 1er président à Aix en 1599 & nommé garde des sceaux en 1616), *un conseiller fut lui demander l'assemblée des Chambres pour un soufflet qu'il avoit reçu. Du Vair répliqua : — « Un soufflet ! Qui est cet insolent ? il en perdra la main. Je compatis à votre malheur, monsieur, demain vous aurez satisfaction. » Comme il se retiroit, M. Du Vair lui dit : — « Où est-ce que vous avez reçu cet affront ? » — « Monsieur, ce fut hier soir au bal, chez Madame..... » — « Au bal ! s'écria M. Du Vair, un*

âgé seulement de trois ans & demi, passant par la place où estoit son chemin, prit trois fèves & deux cerises. Les autres deux, dès aussitost qu'ils furent chez ma mère, luy

conseiller au bal!! Si vous eussiez été à votre cabinet, cela ne vous seroit pas arrivé. Adieu, monsieur n'en parlez plus. » — V. notre travail intitulé : *L'ancien Barreau du Parlement de Provence* (Paris, Durand, 1862), où nous avons publié de nombreux extraits des lettres de F. de Cormis.

Le détail du mouton tournant à la broche, pendant que le conseiller se prépare au rapport du procès près du feu de la cuisine, nous rappelle l'histoire de la belle carpe que Racine, pressé de venir dîner à l'hôtel de Condé où on l'attendait, montra, en refusant, à l'écuyer député pour aller le chercher. « *Jugez par vous-même,* dit-il, *si je puis me dispenser de dîner avec ces pauvres enfants qui ont voulu me régaler aujourd'hui, & n'auroient plus de plaisir s'ils mangeoient ce plat sans moi.* » Louis Racine raconte le fait pour montrer ce qu'était son père dans la vie de famille.

dirent : « *Ma grand'mère, mon frère Nicolas* (car tel estoit son nom) *est larron, il a derrobé trois fèves & deux cerises.* » Ma mère le renvoya incontinent par une servante & dit à celle-cy : « *Dites à ma fille qu'elle le fouette devant vous.* » Quand la servante me dit cela, je me mis à rire. La servante me dit : « *Mademoyselle*[1], *il ne faut pas penser que je m'en retourne sans le voir fouetter.* » Je pris le fouet & luy en donnay, voyant que ma mère me le mandoit dire[2]. Quelques jours après, allant

1. Dans l'ancien régime, on donnait le nom de *damoiselles* aux femmes mariées appartenant à la noblesse de second ordre. Plus tard cette expression qualifia toutes les femmes non nobles.

2. Henri IV écrivait, le 14 novembre 1607, à M^me^ de Montglat, gouvernante des Enfants de

visiter ma mère à l'accoustumée, je le menay avec moy. Mais, comme il fut à la porte, il dit avoir mal au pied, ayant honte de se monstrer & de se présenter devant sa grand'-mère. Je monte le laissant en bas & le dis à ma mère. Elle descend, &, portant en sa main quelques cerises, elle luy dit : « *Je vous porte ces ce-*

France : « *Madame de Monglat, je me plains de vous de ce que vous ne m'avés pas mandé que vous aviés fouetté mon fils; car je veulx & vous commande de le fouetter toutes les fois qu'il fera l'opiniastre, ou quelque chose de mal, saichant bien par moy-mesme qu'il n'y a rien au monde qui lui fasse plus de profit que cela; ce que je recognois par expérience m'avoir profité. Car, estant de son age, j'ay esté fort fouetté. C'est pourquoy je veulx que vous le faciés & que vous luy faciés entendre. A Dieu, Madame de Monglat; ce* xiiij *novembre, à Fontainebleau.* » Lettres missives de Henri IV publiées par M. Berger de Xivrey, t. VII; *Collection des Documents inédits de l'histoire de France.*

rises. Vostre mère m'a dit que vous ne seriez plus larron, ce dont je vous aimeray bien. » Cet enfant mourut âgé de quatre ans.

Sur cette action que je viens de dire, ma mère fit une belle remonstrance : de prendre bien garde à mes enfans, que j'estois obligée de ce faire, que j'en recevrois de l'honneur & mes enfans du profit; car l'honneur des pères & mères est que leurs enfans soient bien sages & vertueux. N'estant bien instruits ny chastiés, ils viennent en liberté de conscience & ne peuvent faire que mauvaise fin[1]. Elle me dit en-

1. Vers le même temps, le Père Caussin décrivait, en des termes dignes d'être reproduits, les mœurs dont il était témoin dans les hautes classes sociales, livrées à l'orgueil de la

core : « *Ma fille, je vous recommande vos enfans, faites leur apprendre une vacation; ayant cela & la crainte de Dieu, ils ont assez. Qu'est-ce qui manque à vos frères? Quand je fus veufve avec tant d'enfans, je n'avois après Dieu que mes voisins & amis; car de parens, je n'en avois point icy, vostre*

richesse ; elles contrastent avec celles de la famille du Laurens.

« Le cœur me saigne quand je considère comme on nourrit aujourd'hui plusieurs enfants de qualité, qu'on étouffe avec des indulgences serviles sous ombre de les caresser. Dieu les donne comme des créatures avec lesquelles il prétend soutenir le monde, gouverner les républiques, peupler le ciel & orner même la conversation des anges. Mais à voir comme on les traite, il semble que ce soient des pièces de chair qu'il ne faille que lécher comme des ours pour leur donner leur perfection. On les charge de graisse & de cuisine, on les entretient dans l'assouvissement de tous les désirs de leur cœur,

feu père estant de Savoye, & moy de la haute Provence. Mes amis doncques, voyant que j'estois chargée de tant d'enfans, me disoient : « *De deux filles que vous avez, faites-en une religieuse, vous logerez mieux l'autre; de vos fils, mettez-en un à chaque couvent de la ville, & les autres seront*

on les sert comme de petits rois, ils n'ont pas encore quelquefois l'âge de cinq ans & ils exercent déjà une absolue monarchie dans la maison de leur père.

« Jésus-Christ a banni l'idolâtrie du monde avec tant de sueur & tant de sang, & on la renouvelle tous les jours, lorsqu'on fait des enfants de certaines petites idoles à qui on sacrifie tous les cœurs, tous les soucis, les espérances, les craintes & les hommages. » *La Cour sainte*, 1647.

M. Bathild Bouniol a publié naguère des fragments de ce curieux ouvrage, écrit dans la retraite par le confesseur de Louis XIII. V. *La Femme, ses vertus & ses défauts*, Paris, 1864, p. 96 & 97.

mieux à leur aize, & fairez une bonne maison. » Ma fille, j'entendois tout cela qui estoit pour espargner le bien & mettre en repos mon corps. Mais, après avoir tout ouy, je me recommanday fort à Dieu & le priay de m'inspirer de bien gouverner mes enfans, estant sortis d'un si bon & si sage père. Que je fus heureuse & plus qu'heureuse d'avoir eu tant d'enfans de luy! Il estoit venu de rien, &, espérant que mes enfans estant bien instruits suivroient les traces de leur père, je me résolus de faire tout mon pouvoir à les bien gouverner & de n'en point faire de religieux, s'il ne venoit de leur mouvement; ains les eslever le mieux qu'il me seroit possible, & puis, quand ils seroient grands, s'ils n'avoient assez de se faire religieux,

qu'ils se fissent hermites. J'en serois contente. »

Elle a si bien faict, loué soit Dieu! que devant que de mourir elle les a veus tous logés honorablement, comme j'ay escrit cy-dessus.

Après sa mort, en l'année 1600, mon frère le médecin du Roy eut en don de Sa Majesté l'archevesché d'Ambrun qu'il manda présenter à mon frère le capucin; mais celuy-cy le refusa disant qu'il avoit faict vœu de pauvreté, & partant qu'il vouloit mourir pauvre. Puis il l'envoya présenter à mon frère Honoré, l'advocat du Roy, qui, pour lors, estoit veuf & vivoit en religieux; mais celuy-cy s'en excusa aussi, disant qu'il estoit indigne de cette charge & qu'il avoit assez à faire à

gouverner son âme, sans conduire celle des autres [1].

1. Jeanne du Laurens omet de mentionner le rôle très-actif de son frère Honoré, pendant la Ligue. Il a été indiqué dans une notice biographique, dont l'auteur, M. Mouan, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Aix, a cité quelques passages de notre manuscrit. (V. *Mémoires de l'Académie d'Aix*, 1857.)

Il suffira de dire ici qu'Honoré du Laurens fut député par la Provence aux seconds États de Blois en 1588, puis en 1591 à Rome, où il demanda des secours au Pape, en décembre 1591 aux États généraux tenus à Reims, enfin aux États convoqués à Paris en janvier 1593 par le duc de Mayenne; qu'il prit part aux Conférences de Suresne & en fit l'histoire dans un ouvrage devenu très-rare, bien qu'il ait été réimprimé.

Dans cette occasion il entra en relation personnelle avec Henri IV. Plus tard, lorsqu'il eut été nommé à l'archevêché d'Embrun, il le vit une nouvelle fois, & ce prince lui dit : « *Faites-moi désormais autant de bien que vous avez voulu me faire de mal.* »

Henri IV n'oublia pas Honoré du Laurens.

Alors mon dit frère escrivit à mon mary d'aller à Aix le prier d'accepter la dite charge : ce qu'il fit à son instance, non sans beaucoup de peine & de difficulté. L'ayant acceptée, il tascha de s'en acquitter au plus près de son devoir, menant

Plus tard, il en demandait des nouvelles à François Dupérier, l'ami de Malherbe & chargé d'une mission par la Provence. « *Que fait le bonhomme Laurens? Il estoit grand ligueur, fort contre moi; mais je ne lui en sais point mauvais gré, il ne le faisoit pas pour les Guise, mais pour la religion.* » L'anecdote est racontée par F. de Cormis dans sa curieuse correspondance. V. notre travail déjà cité sur *l'ancien Barreau du Parlement de Provence.*

Enfin, s'il fallait en croire les historiens de Provence, Honoré du Laurens aurait prouvé à Henri IV son dévouement par un grand acte de zèle apostolique. Se trouvant à Paris, lorsque fut commis l'attentat de Ravaillac, il aurait eu le temps de se jeter dans le carrosse du Roi & de lui donner l'absolution. Le fait de l'absolu-

une vie apostolique & fort exemplaire. Il alloit tous-jours à pied en ses visites, il preschoit ordinairement, & estant en un lieu d'hérétiques il en convertit beaucoup, estant bien versé aux controverses. Il vescut douze ans archevesque,

tion donnée est plus que douteux. Pierre de l'Estoile se montre très-incrédule à propos d'un certain discours, alors publié, « par lequel l'archevesque d'Ambrun auroit confessé & exhorté au Louvre le Roy qui, tout mort qu'il estoit, auroit eslevé les yeux & les mains en haut, témoignant par là qu'il mouroit vrai chrestien & bon catholique. »

Un père jésuite nommé Fournier, auteur d'une histoire manuscrite de l'archevêché d'Embrun, a dit d'Honoré du Laurens : « Depuis saint Marcellin, premier évêque de cette ville l'an 310, & saint Pélade qui vivoit l'an 513, il ne s'est pas présenté de personnage en l'archevesché d'Embrun qu'on puisse plus assurément qualifier du nom de saint. » *Histoire chronologique de Provence,* par Honoré Bouche, t. II, p. 840.

mourut pauvre en 1612, donnant tout aux indigens. Il avoit un fils nommé Jean-Baptiste qui mourut abbé de Sénanque, & encore une fille nommée Louyse, mariée à Manosque avec M. Hubert de Lincel, seigneur de Sainct-Martin, l'an 1599.

En l'année 1603, M. l'archevesque d'Arles, nommé Horace Montanus, estant décédé de mort soudaine, mon mary en donna l'advis à mon dit frère le médecin qui estoit à Paris auprès du Roy. Il demanda cet archevesché pour mon frère Gaspard, abbé de Sainct-Pierre-de-Vienne, & l'obtint de Sa Majesté : tellement que deux de mes frères se trouvèrent archevesques en mesme temps, l'un en Dauphiné

& l'autre en Provence. Je les ay veus tous deux prescher à Arles, dans l'église de Sainct-Trophime, la mitre en teste. J'ay veu prescher en la mesme chaire mes deux autres frères, le théologal & le capucin, par plusieurs & diverses fois.

Mon frère Gaspard estant archevesque donna l'une de ses abbayes au fils de feu M^r d'Ambrun nostre frère, comme j'ay dit, & il donna celle de Sainct-Pierre à un autre nepveu, fils de mon frère Antoine, l'advocat de Paris. J'ay veu ce nepveu prescher en cette ville d'Arles, dans Sainct-Trophime; il est aumônier du Roy, conseiller clerc & docteur en Sorbonne.

Mon dit frère l'archevesque d'Ar-

les mourut à Salon [1] le 12 juillet 1630, fut porté & enterré à Arles. Il a esté archevesque vingt-six ans, dix mois [2], a tous-jours bien vescu & fait belle mort, regretté de tous généralement. Il est mort pauvre, employant tous ses revenus ou à la substantation des pauvres, ou aux églises. Il fit son testament & institua pour ses héritiers deux de nos nepveux, le fils de feu mon frère le médecin du Roy & l'autre qui est

1. Petite ville, située à 24 kilom. d'Aix, sur le canal de Craponne, & dont les archevêques d'Arles avaient le domaine temporel.

2. Il est dit dans le *Dictionnaire universel de la noblesse*, par M. de Courcelles (Paris, 1821), que Gaspard du Laurens prit part aux délibérations des États-Généraux en 1606, & à celles de l'Assemblée des notables tenue à Rouen en 1617. Il harangua Louis XIII dans sa cathédrale, lorsque ce prince vint à Arles en 1622.

abbé de Sainct-Pierre, tous les deux aisnés de leur maison. Il fit de belles réparations aux églises, & particulièrement à Sainct-Trophime une belle & grande chapelle où il est enseveli. Il y a fondé les litanies de Nostre-Dame à dire douze fois l'année, avec le psaume du Roy, le tout chanté en musique avec les orgues. Il a fondé encore au mesme lieu une petite messe à dire tous les jours, & aussi un *obit* perpétuel le jour (anniversaire) de son décès. Ses héritiers ont payé ce qu'il avoit laissé pour ce faire, & ont donné charge à mon fils l'aisné de prendre garde que sa volonté fust effectuée de luy aux siens. Il fit faire une tombe pour les pauvres prestres dans sa chapelle. Durant sa vie,

toutes les bonnes festes, il preschoit & confirmoit, outre les autres prédications qu'il faisoit en ses visites aux confréries de Pénitens, jusqu'à faire la doctrine chrestienne pour mieux l'authorizer. Il avoit dressé une confrérie pour la Conférence de tous les cas de conscience, & tous les jeudis il y avoit assemblée à l'archevesché, luy estant tous-jours le premier en teste; & il falloit que tous les curés & ceux ayant charge d'âmes se trouvassent là. M. le théologal, les vicaires, les religieux les plus doctes pour en donner les résolutions, y assistoient encore.

De trois en trois ans, il visitoit tout son diocèse, y faisant faire tout ce qui estoit de besoin & luy four-

nissant le premier. Tous les quatre-temps il ne failloit à donner les Ordres. Le jour avant son décez, il prit le Sainct-Sacrement; dès aussitost qu'il entendit la cloche, il se fit porter hors du lict, mettant les genoux en terre; & adorant le Seigneur le receut avec grande humilité, faisant de belles & grandes exortations à tous les assistans. Le lendemain, il prit l'Extrême-Onction avec belle cognoissance & grande dévotion.

Estant mort, on le porta à l'église paroissiale de Salon. Les pauvres gens, sans que l'on s'en prist garde, luy arrachoient les cheveux de la teste & tout le poil de la barbe, s'estimant heureux d'avoir trois ou quatre poils placés dans un papier

comme des reliques. Il fut embaumé, puis emporté à Arles dans son carosse couvert de noir. Les Pères Capucins luy allèrent au devant & l'ensevelirent dans leur couvent, en la chapelle Sainct-Félix que feu mon frère Richard avoit faict faire, lequel estoit mort un an auparavant en juin 1629.

Voilà sommairement tout le discours de la naissance, vie & mort de feus mes père & mère, de mes frères, de ma sœur... De tous, il ne reste en vie que mon frère Antoine, advocat au Conseil privé dans Paris, lequel au 15 janvier 1631 a eu septante-un ans & a dix enfans, trois fils & sept filles, tous bien instruits, dont il n'y a que l'aisné de pourveu & qui est abbé, comme

j'ay escrit cy dessus, & quelques filles religieuses. — De feu mon frère l'archevesque d'Ambrun, il n'y a qu'une fille mariée à M. de Sainct-Martin. — De feu mon frère le médecin du Roy, il y a un fils fort sage qui est maintenant au service du Roy, & deux sœurs, l'une mariée avec M. de Monceau (ou Monsereau) de Paris. La mère veufve est fort sage, fort vertueuse, de la maison honorable des Sanguin, dont il y a un evesque de Senlis, un premier maistre d'hostel du Roy & d'autres en grand honneur.

Mon fils Honoré estoit à Salon, quand mon frère l'archevesque s'en alloit mourir ; il courut la poste jusqu'en Piémont, pour le sieur de Senlis, le frère duquel, comme j'ay

dit, est maistre d'hostel du Roy. Mon neveu de Ferrières se trouva en chemin avec mon fils, lorsqu'il alloit servir son quartier. Ils portèrent la nouvelle au Roy auquel le dit sieur Sanguin demanda le dit archevesché. Le Roy dit : « *Il faut y penser.* » Mgr l'evesque de Bazas de la très-noble & illustre maison de Barrau en Gascogne, personage de grande piété, vertu & doctrine [1], & qui a faict de très-beaux livres pour le soutien de la foy catholique contre les erreurs calvinistes, a eu ledit archevesché. Dieu nous le conserve !

1. Le manuscrit ajoute entre deux parenthèses : « Le père duquel estoit ambassadeur en Espagne pour le Roy, comme M. le comte de Barrau son frère l'est aujourd'hui. »

Descrire au long toutes les particularités de la vie & déportemens[1] de feus mes père & mère, de tous mes frères & sœurs, seroit trop long & ennuyeux. Mais j'ay escrit ce discours le plus briefvement qu'il m'a esté possible, afin que mes enfans, ceux qui despendent de moy ou m'attoucheront voyent comme mes devanciers ont vescu, & qu'en bien vivant Dieu assiste tous-jours les parens. Les moyens, la noblesse n'ont pas eslevé nostre famille, mais ç'a esté la vertu jointe à la grâce divine.

Doncques, j'exorte tous ceux qui m'appartiennent de bien vivre en l'amour & crainte de Dieu, & en

1. Terme qui se prenait alors en bonne part.

toute bonne vertu. Moyennant ce, nous avons assez, comme vous voyez par ce discours. Je m'estime plus qu'heureuse d'estre sortie de cette race & suis plus contente de ce bonheur que si j'avois mil escus de rente. Aussi je désire & prie Dieu de bon cœur que tous ceux qui despendent de moy vivent si contens que moy en cet endroit. Quand je parle avec quelques sortes de gens & leur raconte ce discours cy escrit, ils me disent : « *C'estoit un temps bien autre et meilleur que le présent.* » Mais je responds : « *Tous temps sont bons pour vivre bien & vertueusement. Dieu est aussi puissant que pour lors, moyennant que nous taschions de nous rendre dignes de ses grâces & que nous ne soyons*

pas ingrats. La fin couronne l'œuvre, comme vous avez veu. » Dieu soit loué ! lequel je supplie nous faire à tous miséricorde. *Amen.*

Fait ce 1^er^ juillet 1631.

APPENDICE

Nous croyons utile de grouper ici dans un tableau sommaire les divers membres de la famille, objets de la monographie qu'on vient de lire. Ce tableau n'a pas pour but de tracer une généalogie, encore moins de rappeler des dates de naissance & de mort. Il est seulement destiné à offrir les fruits d'une éducation à laquelle président la foi chrétienne, les mœurs, l'esprit de travail & les exemples paternels.

LOUIS DU LAURENS. — Médecin à Tarascon, puis à Arles, épouse en 1553 Louise de Castellan.

Ses huit fils survivants sont :

HONORÉ DU LAURENS. — Docteur en droit, d'abord premier avocat général au Parlement de Provence, puis archevêque d'Embrun.

CHARLES DU LAURENS. — Docteur en médecine, médecin à Arles.

JULIEN DU LAURENS. — Docteur en théologie, chanoine & premier théologal à Saint-Trophime d'Arles.

ANDRÉ DU LAURENS. — Docteur en médecine, professeur à la Faculté de Montpellier, devenu plus tard premier médecin du roi Henri IV.

ANTOINE DU LAURENS. — Docteur en droit, avocat au Conseil privé.

RICHARD DU LAURENS. — Docteur en médecine, médecin à Lyon, puis à Arles.

GASPARD DU LAURENS. — Docteur en droit, d'abord abbé de Sénanque, puis archevêque d'Arles.

JEAN DU LAURENS. — Trois fois provincial de l'Ordre des Capucins.

FIN

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOÎT. [389]

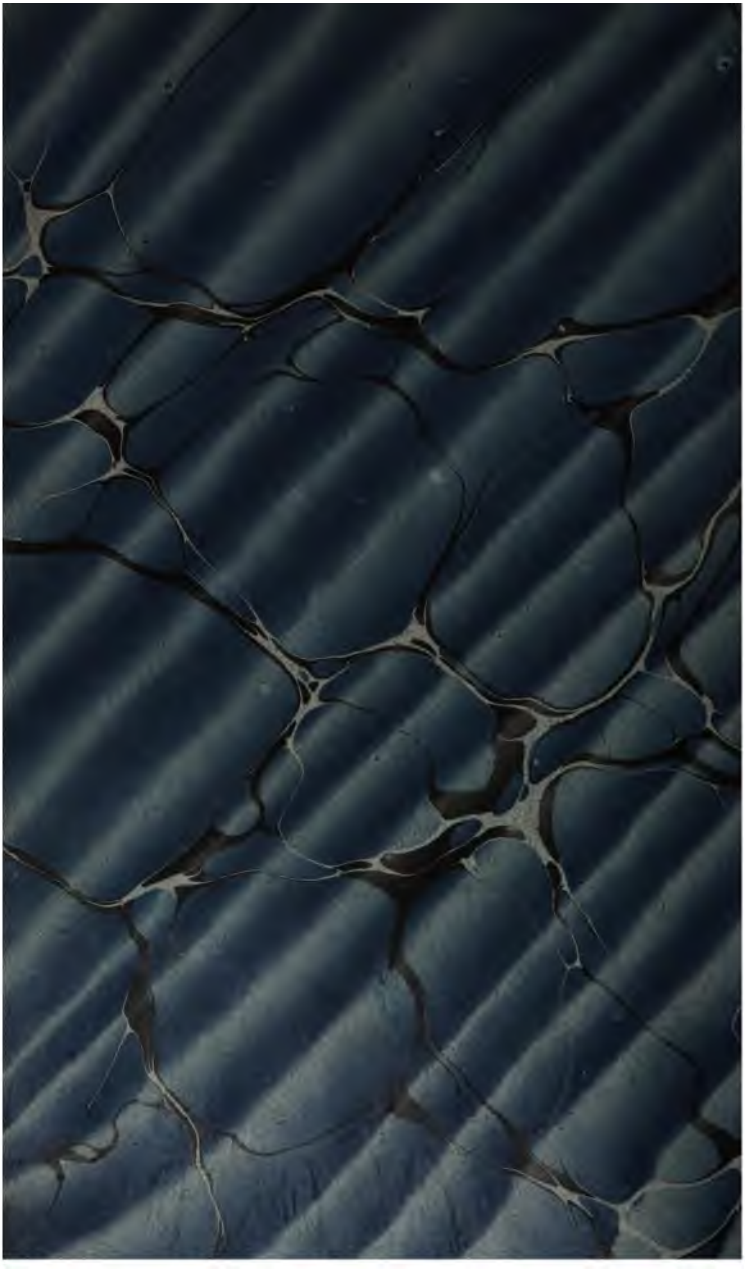

Stanford University Libraries
3 6105 002 225 9

DATE DUE			

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004